

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1364

14 juillet 2006

### SOMMAIRE

AC Restaurants et Hôtels S.A., Grevenmacher ...	65439	xembourg .....	65454
Alpetex International S.A., Luxembourg .....	65463	Gestion Capital S.A., Luxembourg .....	65454
Amaranth, S.à r.l., Echternach .....	65434	Global Air Movement (Luxembourg), S.à r.l., Lu-	65440
AP3 Antwerp, S.à r.l., Luxembourg .....	65449	xembourg .....	65440
Art Conseils S.A., Luxembourg .....	65441	Global Diversified Sicav, Luxembourg .....	65470
Auro Field Holding S.A., Luxembourg .....	65467	Institut de Recherche et d'Etudes Notariales Eu-	65435
Aurora Private Equity Management Company		ropéen (I.R.E.N.E.), Luxembourg .....	65435
S.A., Luxembourg .....	65429	Ispat Inland S.A., Luxembourg .....	65455
Aurora Private Equity Management Company		Jovest Holding S.A., Luxembourg .....	65466
S.A., Luxembourg .....	65429	LAS Development S.A., Luxembourg .....	65452
Aurora Private Equity S.C.A., Luxembourg .....	65440	LUX G-I, Guineu Immoles Luxembourg S.A.,	65448
Aurora Private Equity S.C.A., Luxembourg .....	65441	Luxembourg .....	65448
Blue Skye (Lux), S.à r.l., Luxembourg .....	65435	Lukos S.A., Luxembourg .....	65444
Bolarte, S.à r.l., Esch-sur-Alzette .....	65445	Lux-Top 50 Advisory S.A. Holding, Luxembourg .	65464
Booster S.A., Howald .....	65426	Luxbond Advisory S.A.H., Luxembourg .....	65470
Boutique Joana, S.à r.l., Ettelbrück .....	65459	Luxcash Advisory S.A. Holding, Luxembourg ...	65462
Brittany Partners S.A., Luxembourg .....	65429	Luxonen S.A.H., Luxembourg .....	65446
Cajas Españolas De Ahorros II Sicav, Luxembourg	65472	Madras Investments Holding S.A., Luxembourg ..	65468
Capital Street S.A., Luxembourg .....	65434	Madras Investments Holding S.A., Luxembourg ..	65469
Capital@Work Alternative Fund, Sicav, Luxem-		Middle Sea Shipping S.A., Luxembourg .....	65449
bourg .....	65441	Moet S.A., Luxembourg .....	65463
Caret Properties, S.à r.l., Luxembourg .....	65444	Noe S.A., Luxembourg .....	65461
CDCM Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg .....	65438	Noe S.A., Luxembourg .....	65461
Chamly International S.A., Luxembourg .....	65459	ProCompetence, G.m.b.H., Nospelt .....	65447
Chene S.A.H., Luxembourg .....	65451	Regus Luxembourg S.A., Luxembourg .....	65430
Ciemmedue S.A., Luxembourg .....	65444	Regus Luxembourg S.A., Luxembourg .....	65434
Crédit Agricole Luxembourg S.A., Luxembourg ..	65440	Remco S.A., Luxembourg .....	65463
Danae International S.A., Luxembourg .....	65462	San Marino Advisory S.A., Hesperange .....	65472
De Hauke Finance S.A.H., Luxembourg .....	65458	Silverburn Real Estate S.A., Garnich .....	65464
De Hauke Finance S.A.H., Luxembourg .....	65458	Silverburn Real Estate S.A., Garnich .....	65466
(Le) Delage Properties, S.à r.l., Luxembourg .....	65427	Société Civile Immobilière Colorsi, Howald .....	65446
(Le) Delage, S.à r.l., Luxembourg .....	65426	Société Civile Immobilière Servais, Luxembourg .	65445
Deutsche Grundbesitz und Immobilien, GmbH,		Stallen Holding S.A., Echternach .....	65444
Luxembourg .....	65450	Swift Invest Holding S.A., Strassen .....	65427
Escalade S.A., Munsbach .....	65426	Tareno (Luxembourg) S.A., Luxembourg .....	65449
Eur-Consult Société Civile, Dudelange .....	65471	Transports Maes International, S.à r.l., Uiflingen .	65448
Eurotransports, S.à r.l., Leudelage .....	65426	Tyree Financing S.A., Luxembourg .....	65434
Financière Luxembourgeoise de Participation,		Tyree Financing S.A., Luxembourg .....	65440
S.à r.l., Bettange-sur-Mess .....	65467	Ventos S.A., Luxembourg .....	65471
Foggy Bay S.A., Luxembourg .....	65462	Whatman Luxembourg Three, S.à r.l., Luxem-	65435
Fondation Luis Portabella y Conte Lacoste, Lu-		bourg .....	65435

**ESCALADE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activités Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 54.020.

Monsieur Frits van der Aa, ayant son adresse professionnelle au Katersberg 20, B-2440 Geel, Belgique, dépose son mandat comme délégué à la gestion journalière ce 26 avril 2006.

F. van der Aa.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2006, réf. LSO-BQ01201. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040752//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2006.

**EUROTRANSPORTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 63, Z.I. Am Bann.  
R. C. Luxembourg B 49.732.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 6 avril 2006*

Démission de Monsieur Lucien Bertemes, né le 6 mai 1958 à Pétange et qui demeure 43, route de Longwy, L-8080 Bertrange, de son poste de gérant.

Nomination de Madame Viviane Welter, née le 15 avril 1965 à Luxembourg et qui demeure 293A, rue de Cessange, L-1321 Luxembourg, au poste de gérante.

Pour extrait sincère et conforme  
Le bureau  
A. Welter / V. Welter / A. Gallo  
Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2006, réf. LSO-BQ00077. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(040765//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2006.

**LE DELAGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 110.845.

## EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 8 mai 2006 que la société PricewaterhouseCoopers a été révoquée de ses fonctions de Commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait  
Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2006, réf. LSO-BQ02066. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040772//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2006.

**BOOSTER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1818 Howald, 1, rue des Joncs.  
R. C. Luxembourg B 101.400.

*Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration, tenu le 31 mars 2006*

Le Conseil d'administration décide:

- D'appeler les actionnaires à la libération intégrale de leurs actions.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, réf. LSO-BQ01545. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040783/1682/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2006.

**LE DELAGE PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 111.068.

## EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique prise en date du 8 mai 2006 que la société PricewaterhouseCoopers a été révoquée de ses fonctions de Commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2006, réf. LSO-BQ02069. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040801//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2006.

**SWIFT INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8017 Strassen, 9, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 93.500.

L'an deux mille six, le vingt-quatre avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SWIFT INVEST HOLDING S.A. avec siège social à L-8017 Strassen, 9, rue de la Chapelle, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 93.500), constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 30 mars 2001, publié au Mémorial C numéro 955 du 3 novembre 2001, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 mai 2003, publié au Mémorial C numéro 639 du 12 juin 2003 et suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 avril 2005, publié au Mémorial C numéro 914 du 20 septembre 2005.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Marie Dubois, administrateur de sociétés, demeurant à Saint-Martin (Belgique).

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Yvon Hell, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Dominique Delaby, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- 1.- Suppression de la valeur nominale des actions.
- 2.- Augmentation de capital par conversion de 75% des emprunts obligataires à concurrence de 354.669,85 EUR, pour le porter de son montant actuel de 70.000,- EUR à 424.669,85 EUR.
- 3.- Augmentation de capital à concurrence de 250.000,- EUR pour le porter de son montant de 424.669,85 EUR à 674.669,85 EUR.
- 4.- Augmentation de capital à concurrence de 50.330,15 EUR pour le porter à 725.000,- EUR moyennant transfert d'un compte courant associé.
- 5.- Remplacement des actions représentatives du capital et création de nouvelles actions de façon à ce que le capital social de la société d'un montant de 725.000,- EUR soit représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de 725,- EUR chacune.
- 6.- Modification afférente de l'article 3 des statuts.
- 7.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

65428

*Première résolution*

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des cent (100) actions représentant le capital social de soixante-dix mille euros (70.000,- EUR).

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social par conversion de 75% des emprunts obligataires à concurrence de trois cent cinquante-quatre mille six cent soixante-neuf virgule quatre-vingt-cinq euros (354.669,85 EUR), pour le porter de son montant actuel de soixante-dix mille euros (70.000,- EUR) à quatre cent vingt-quatre mille six cent soixante-neuf virgule quatre-vingt-cinq euros (424.669,85 EUR), sans émission d'actions nouvelles.

*Rapport du réviseur d'entreprises*

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant Monsieur Raymond Henschen de L-2241 Luxembourg, 20, rue Tony Neuman, en date du 21 avril 2006, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

*«Conclusion*

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'objection à formuler sur la valeur des créances représentées par les emprunts obligataires émises par la société et à convertir, qui correspondent au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR) pour le porter de son montant de quatre cent vingt-quatre mille six cent soixante-neuf virgule quatre-vingt-cinq euros (424.669,85 EUR) à six cent soixante-quatorze mille six cent soixante-neuf virgule quatre-vingt-cinq euros (674.669,85 EUR), sans création et émission d'actions nouvelles, mais par l'augmentation du pair comptable des actions représentatives du capital social.

*Quatrième résolution*

L'assemblée constate que la libération intégrale de l'augmentation de capital ci-avant réalisée a été faite par les anciens actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans la société, moyennant versement en numéraire à un compte bancaire au nom de la société, de sorte que la somme de deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de cinquante mille trois cent trente virgule quinze euros (50.330,15 EUR) moyennant conversion à due concurrence d'un compte courant associé en capital afin de porter le capital à sept cent vingt-cinq mille euros (725.000,- EUR), sans création et émission d'actions nouvelles, mais par l'augmentation du pair comptable des actions représentatives du capital social sans émission d'actions nouvelles.

*Rapport du réviseur d'entreprises*

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le prédit réviseur d'entreprises indépendant, Monsieur Raymond Henschen, en date du 21 avril 2006, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

*«Conclusion*

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'objection à formuler sur la valeur de l'apport de la créance actionnaire de la société SWIFT INVEST HOLDING S.A., qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des nouvelles actions à émettre en contrepartie.»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

*Sixième résolution*

L'assemblée décide de remplacer les cent (100) actions existantes sans expression de valeur nominale par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de sept cent vingt-cinq euros (725,- EUR) chacune.

*Septième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article trois (3) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**«Art. 3.** Le capital social est fixé à sept cent vingt-cinq mille euros (725.000,- EUR), divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de sept cent vingt-cinq euros (725,- EUR) chacune.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit mille cinq cents euros. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-M. Dubois, Y. Hell, D. Delaby, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 mai 2006, vol. 536, fol. 47, case 7. – Reçu 6.550 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junger, le 8 mai 2006.

J. Seckler.

(041664/231/117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

---

**BRITTANY PARTNERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R. C. Luxembourg B 99.901.

*Extrait des principales résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 10 janvier 2006*

Les mandats des administrateurs en place sont renouvelés et ce jusque l'assemblée des actionnaires statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2005.

Ces administrateurs sont:

Monsieur Patrick Sganzerla demeurant à Luxembourg,

Monsieur Steeve Simonetti demeurant à Yutz - France,

Monsieur Guy Frisch demeurant à Luxembourg.

Est renouvelée au poste de commissaire aux comptes la société DALEY STRATEGIES S.A. et ce jusque l'assemblée des actionnaires statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA, S.à r.l.

P. Sganzerla

Expert-Comptable

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, réf. LSO-BQ01671. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040822/850/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2006.

---

**AURORA PRIVATE EQUITY MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 83.988.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 7 avril 2006*

*Résolution*

L'assemblée nomme Commissaire aux comptes H.R.T. REVISION, S.à r.l., 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, son mandat viendra à échéance à l'assemblée qui se tiendra en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

AURORA PRIVATE EQUITY MANAGEMENT COMPANY S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, réf. LSO-BQ01598. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040866/850/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2006.

---

**AURORA PRIVATE EQUITY MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 83.988.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ01599, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(040867/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2006.

---

**REGUS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 42.802.

L'an deux mille six, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme REGUS LUXEMBOURG S.A., avec siège social à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B, numéro 42.802, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Mersch, en date du 28 décembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 188 du 28 avril 1993, et dont les statuts furent modifiés suivant acte du prédit notaire, en date du 24 juillet 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 649 du 20 novembre 1997.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Plottké Gilles, juriste demeurant à Luxembourg.

Le président choisit comme scrutateur Monsieur Xavier Kieffer, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Suppression de la valeur nominale des actions.
2. Constatation de la conversion de la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois en euros au 1<sup>er</sup> janvier 2002, c'est ainsi que le capital social a un montant de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.
3. Augmentation du capital social de deux cent soixante-trois euros trente et un cents (EUR 263,31) sans émission d'actions nouvelles, c'est ainsi qu'après cette augmentation, le capital social aura un montant de trente et un mille deux cent cinquante euros (EUR 31.250,-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.
4. Souscription de cette augmentation de capital par un versement en espèces par les actionnaires actuels au prorata de leurs participations dans le capital.
5. Réintroduction de la désignation d'une valeur nominale, ainsi le capital social de trente et un mille deux cent cinquante euros (EUR 31.250,-) sera représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.
6. Modification afférente de l'article 5 des statuts.
7. Révocation des administrateurs et du commissaire aux comptes.
8. Nomination de trois nouveaux administrateurs: Monsieur Rodrigues Dias, Monsieur Lobo, la société REGUS MANAGEMENT LIMITED.
9. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes: Monsieur Bekkering.
10. Modification de l'article 9 des statuts comme suit: «La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature unique d'un délégué à la gestion journalière jusqu'à concurrence de la somme de cent mille euros (EUR 100.000,-) inclus, pour tout montant supérieur la signature conjointe d'un administrateur est nécessaire.»

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir constaté que mille deux cent quarante-neuf (1.249) actions sont détenues par la société REGUS MANAGEMENT LIMITED et qu'une (1) action est détenue par la société REGUS LIMITED, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

*Deuxième résolution*

L'assemblée constate la conversion de la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois en euros au 1<sup>er</sup> janvier 2002.

Après conversion, le capital social a un montant de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.



#### Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de deux cent soixante-trois euros trente et un cents (EUR 263,31) sans émission d'actions nouvelles, c'est ainsi qu'après cette augmentation, le capital social aura un montant de trente et un mille deux cent cinquante euros (EUR 31.250,-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

#### Quatrième résolution

L'augmentation de capital a été intégralement libérée en espèces par les actionnaires actuels de la société au prorata de leurs participations dans le capital, de sorte que le montant de deux cent soixante-trois euros trente et un cents (EUR 263,31) est à la disposition de la société; preuve de ces paiements a été donnée au notaire instrumentaire.

#### Cinquième résolution

L'assemblée décide de rétablir une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par action.

#### Sixième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à trente et un mille deux cent cinquante euros (EUR 31.250,-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

#### Septième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer les actuels administrateurs ainsi que le commissaire aux comptes et de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour:

Sont révoquées, les personnes suivantes:

- Monsieur Mark Dixon, administrateur;
- Monsieur Bob Gaudreau, administrateur;
- Monsieur Frank Knol, administrateur;
- REGUS MANAGEMENT LIMITED, administrateur;
- La société KPMG AUDIT, commissaire aux comptes.

#### Huitième résolution

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions d'administrateur, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2012:

- a) Monsieur Paulo Henrique Horta Rodrigues Dias, né à Belo Horizonte (Brésil), le 5 février 1969, demeurant à F-78000 Versailles (France), 54, rue Albert Joly,
- b) Monsieur Rudolf John Gabriel Lobo, né à Nairobi (Kenya), le 28 février 1956, demeurant à Oakwood, Elmstead Road, Wes Byfleet, Surrey KT14 6JB (Royaume-Uni),
- c) REGUS MANAGEMENT LIMITED, dont le siège, social est établi au 3000 Hillswood Drive, Chertsey, Surrey KT 16 ORS (Royaume-Uni).

#### Neuvième résolution

L'assemblée générale décide de nommer à la fonction de commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2012:

Monsieur Jasper Bekkering, né à Geldrop (Pays-Bas), le 30 novembre 1974, avec adresse professionnelle à 1043 GR, Amsterdam (Pays-Bas), Kingsfordweg 151.

#### Dixième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 9 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature unique d'un délégué à la gestion journalière jusqu'à concurrence de la somme de cent mille euros (EUR 100.000,-) inclus, pour tout montant supérieur la signature conjointe d'un administrateur est nécessaire.»

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### Réunion du conseil d'administration

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés, et acceptant leur nomination, ont décidé à l'unanimité de:

- révoquer Monsieur Dixon Mark, prénommé, de son poste d'administrateur-délégué et de lui accorder pleine et entière décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour,
- nommer, pour une durée indéterminée, délégué à la gestion journalière des affaires de la société, Monsieur Xavier Kieffer, né à Luxembourg, le 3 juin 1971, demeurant à L-4086 Esch-sur-Alzette, 34, boulevard Pierre Dupong.

Le notaire instrumentaire, qui connaît la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en langue française, suivi d'une version anglaise, et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

**Suit la version anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand six, on the twenty-second day of March.

Before the undersigned Maître Marc Lecuit, notary public residing in Redange-sur-Attert.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of REGUS LUXEMBOURG S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, registered at the register of commerce and companies, section B, number 42.802, constituted by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Mersch, on December 28th, 1992, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 188 of April 28th, 1993. The articles of incorporation have been modified by a deed of the prenamed notary on July 24th, 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under the number 649 of November 20th, 1997.

The meeting was opened by Mr Plottké Gilles, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman elected as scrutineer Mr Xavier Kieffer, private employer, residing in Esch-sur-Alzette.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is as follows:

1. Abolition of the nominal value of the shares.
2. Recording the conversion of the currency of the subscribed capital from luxembourg francs into Euro as of January 1, 2002, so that after this conversion the subscribed capital will amount to thirty thousand nine hundred and eighty-six Euro sixty-nine cents (EUR 30,986.69) represented by one thousand two hundred and fifty (1.250) shares without nominal value.
3. Increase of the subscribed capital by two hundred and sixty-three Euro thirty-one cents (EUR 263.31) without issuing any new shares, so that after this increase the subscribed capital will amount to thirty-one thousand two hundred and fifty Euro (EUR 31,250.-) represented by one thousand two hundred and fifty (1.250) shares without nominal value.
4. Subscription of this increase of capital and full payment by contribution in cash by the present shareholders proportionally to their respective holdings in the share capital.
5. Reinstatement of a nominal value for the shares, so that the subscribed capital of an amount of thirty-one thousand two hundred and fifty Euro (EUR 31,250.-) will be represented by one thousand two hundred and fifty (1.250) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.
6. Subsequent amendment of article 5 of the articles of incorporation.
7. Revocation of the mandate of the directors and the statutory auditor.
8. Appointment of three new directors: Mr Rodrigues Dias, Mr Lobo, the REGUS MANAGEMENT LIMITED company.
9. Appointment of a new statutory auditor: Mr Bekkering.
10. Amendment to article 9 of the articles of incorporation:

«The corporation shall be bound in all circumstances by the joint signatures of two directors or by the sole signature of the managing director for up to and including one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-), any larger sum requiring the joint signatures of two directors.»

II. The shareholders present or represented, the proxy-holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy-holders of the represented shareholders, as well as the members of the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. That it appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the customary summons are not necessary. The shareholders present or represented consider themselves duly summoned and declare their knowledge of the agenda which was communicated to them prior to the meeting.

IV. That the present assembly represents the entire subscribed capital, is duly constituted and can validly deliberate and decide on all the items of the agenda.

After the preceding has been approved by the meeting, the president explains the reasons which led the board of administration to propose the items contained in the agenda.

The assembly, having recorded that one thousand two hundred forty-nine (1.249) shares are held by REGUS MANAGEMENT LIMITED and that one (1) share is held by REGUS LIMITED, unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

The assembly decides to abolish the nominal value of the shares.

*Second resolution*

The assembly records the conversion of the corporate capital of luxembourg francs (LUF) into Euro as of January 1st, 2002.

After this conversion, the subscribed capital amounts to thirty thousand nine hundred and eighty-six Euro sixty-nine cent (EUR 30,986.69) represented by one thousand two hundred and fifty (1.250) shares without nominal value.

*Third resolution*

The assembly decides to increase the subscribed capital by two hundred and sixty-three Euro thirty-one cent (EUR 263.31) without issuing any new shares, so that after this increase the subscribed capital will amount to thirty-one thousand two hundred and fifty Euro (EUR 31,250.-) represented by one thousand two hundred and fifty (1.250) shares without nominal value.



*Fourth resolution*

This increase of capital has been fully paid up by contribution in cash by the actual shareholders proportionally to their respective participations in the subscribed capital to the amount of two hundred sixty-three Euro thirty-one cent (EUR 263.31) and is available to the company; proof of the payments has been given to the undersigned notary.

*Fifth resolution*

The assembly decides the reinstatement of a nominal value to the level of twenty-five Euro (EUR 25.-) per share.

*Sixth resolution*

The assembly decides to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 5. (1st paragraph).** The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand two hundred and fifty Euro (EUR 31,250.-) represented by one thousand two hundred and fifty (1.250) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.»

*Seventh resolution*

The assembly decides to revoke the mandate of the present directors as well as of the present statutory auditor and to grant them a complete and entire discharge from their mandate for the current accounting year and up to this day:

The mandate of the following persons has been revoked:

- Mr Marc Dixon, director;
- Mr Bob Gaudreau, director;
- Mr Frank Knol, director;
- REGUS MANAGEMENT LIMITED, director;
- KPMG AUDIT, statutory auditor.

*Eighth resolution*

The assembly decides to appoint as directors, their term of office expiring at the General Meeting of shareholders of the year 2012:

a) Mr Paulo Henrique Horta Rodrigues Dias, born in Beilo Horizonte (Brazil), on February 5th, 1969, residing at F-78000 Versailles (France), 54, rue Albert Joly,

b) Mr Rudolf John Gabriel Lobo, born in Nairobi (Kenya), on February 28th, 1956, residing at Elmstead Road, Wes Byfleet, Surrey KT14 6JB (United Kingdom),

c) REGUS MANAGEMENT LIMITED, having its registered office at 3000 Hillswood Drive, Chertsey, Surrey KT16 ORS (United Kingdom).

*Ninth resolution*

The assembly decides to appoint as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2012:

Mr Jasper Bekkering, born in Geldrop (The Netherlands), on November 30th, 1974, with professional address at 1043 GR, Amsterdam (The Netherlands), Kingsfordweg 151.

*Tenth resolution*

The assembly decides to amend article 9 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 9.** The corporation shall be bound in all circumstances by the joint signatures of two directors or by the sole signature of the managing director for up to and including one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-), any larger sum requiring the joint signatures of two directors.»

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason, of the present deed is approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

There being no further business, the meeting is ended.

*Meeting of the board of directors*

According to the powers granted, the members of the board, duly present or represented, and accepting their nomination, have immediately thereafter proceeded to unanimously decide to:

- revoke the mandate of the aforementioned Mr Mark Dixon as managing director and to grant him a complete and entire discharge from his mandate up to this day,
- nominate for an indeterminate period Mr Xavier Keffer, born in Luxembourg on June 3rd, 1971, residing at L-4086 Esch-sur-Alzette, 34, boulevard Pierre Dupong, as managing director in the charge of the daily business of the company.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in French, followed by an English version and, in the event of discrepancies between the French and the English text, the French version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Signé: G. Plottké, X. Kieffer, M. Lecuit.

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 23 mars 2006, vol. 408, fol. 9, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 2 mai 2006.

M. Lecuit.

(041681/243/252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

---

**REGUS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 42.802.

Les statuts coordonnés au 22 mars 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 2 mai 2006.

M. Lecuit.

(041683/243/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

---

**AMARANTH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6434 Echternach, 20, rue André Duchscher.  
R. C. Luxembourg B 95.801.

*Décisions de la réunion des associés en date du 4 mai 2006*

Les associés décident de nommer deux gérants administratifs supplémentaires à savoir:

- Monsieur Hoff Udo, demeurant à D-54451 Irsch, Am Sonnenberg, 9;
- Monsieur Gennari Alexandre, demeurant à L-7373 Sandweiler, route de Luxembourg, 39.

Pouvoir de signature:

Signature conjointe avec le gérant technique de la société.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, réf. LSO-BQ01679. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(040823/680/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2006.

---

**CAPITAL STREET S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 84.873.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue au siège social le 14 avril 2006*

L'Assemblée a réélu INTERAUDIT, S.à r.l., ayant son siège social au 119, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, commissaire aux comptes, pour une période venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires devant approuver les comptes annuels de l'année se clôturant au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CAPITAL STREET S.A.*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, réf. LSO-BQ01346. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(040842/984/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2006.

---

**TYREE FINANCING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 88.800.

SPV JERSEY LIMITED, Administrateur de classe C de la Société, ayant son siège social au 17, Seaton House, Seaton Place, JE1 IBG, St. Helier, Jersey, Channel Islands, a modifié sa dénomination sociale et son adresse comme suit; WILMINGTON TRUST SP SERVICES (CHANNEL ISLANDS) LIMITED, ayant son siège social au 17, Seaton House, Seaton Place, JE2 3QL, St. Helier, Jersey, Channel Islands.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour TYREE FINANCING S.A.*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, réf. LSO-BQ01348. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(040845/984/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2006.

---

**WHATMAN LUXEMBOURG THREE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**
**Capital social: EUR 129.559.600.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 97.735.

En date du 15 décembre 2005, l'associé unique de la société WHATMAN LUXEMBOURG THREE, S.à r.l. a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur John Simmonds, demeurant au 38, Heartherfield, GB, HP14 1JH, Ipswich, Royaume-Uni, de son poste de gérant de la société WHATMAN LUXEMBOURG THREE, S.à r.l.

- Acceptation de la nomination de Monsieur Thomas McNally, demeurant au 27, Waterway Island Drive, Isle of Palms, South Carolina, 29451, USA, au poste de gérant de la société WHATMAN LUXEMBOURG THREE, S.à r.l., avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- Acceptation de la nomination de Monsieur Hinrich Kehler, demeurant au 79, Rankestrasse, D-90461 Nuremberg, Allemagne, au poste de gérant de la société WHATMAN LUXEMBOURG THREE, S.à r.l. avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2006, réf. LSO-BQ01252. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040755/581/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2006.

**BLUE SKYE (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 111.951.

En date du 21 mars 2006, Messieurs Maurizio Cozzolini, employé privé, né le 5 octobre 1959 à Rome, Giorgio Magnoni, employé privé, né le 19 janvier 1941 à Rome et Stefano Siglienti, employé privé, né le 1<sup>er</sup> décembre 1969 à Rome, tous demeurant professionnellement à Milan, Foro Bonaparte 24, Italie, ont donné leurs démissions de la société BLUE SKYE (LUX), S.à r.l., avec effet au 20 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BLUE SKYE (LUX), S.à r.l.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2006, réf. LSO-BQ01027. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040735/024/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2006.

**INSTITUT DE RECHERCHE ET D'ETUDES NOTARIALES EUROPEEN (I.R.E.N.E.).**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

**BILAN AU 31 DECEMBRE 2005**

<i>Actif</i>		<i>Passif</i>	
Actif circulant		Capitaux propres.....	-11.136,41
		Résultats reportés.....	-14.245,68
Banques	2.145,63	Bénéfice de l'année.....	3.109,27
ING.....	2.145,63		
		Dettes.....	13.322,41
Caisse.....	40,37	Emprunts.....	7.753,88
		Dettes envers un administrateur.....	5.276,48
		Autres dettes.....	36,05
		Commandes.....	256,00
Total Actif.....	2.186,00	Total Passif.....	2.186,00

**COMPTES DE PROFITS ET PERTES AU 31 DECEMBRE 2005**

<i>Charges</i>		<i>Produits</i>	
Frais financiers.....	291,63	Revenu net colloques.....	2.855,40
Divers.....	112,50	Solde régularisation de résultats.....	658,00
Bénéfice de l'année.....	3.109,27		
Total Charges.....	3.513,40	Total Produits.....	3.513,40

## ECRITURES JOURNALIERES 2005

		EUR		
Date	Description	Mvt débit	Mvt crédit	Comptes
01-janv-05	ING (ex-CEL) .....	3.067,65		Banques
	Report négatif .....	14.245,68		Résultats
	Emprunt CDC .....		11.531,42	Emprunt
	Dettes envers M <sup>e</sup> Miccoli .....		5.276,48	Créanciers
	Acomptes sur commandes .....		658,00	Commandes
	Débiteurs .....	152,87		Débiteurs
26- févr-05	Régl. Solde colloque Lausanne .....		152,87	Emprunt
	Rentrée caisse .....	152,87		Caisse
	Location salle Cercle Münster .....	112,50		Divers
	Prélèvement caisse .....		112,50	Caisse
24-mai-05	Commande glossaire (M <sup>e</sup> Guasti) .....		64,00	Commandes
	Rentrée ING .....	64,00		Banques
25-juil-05	Intérêts débiteurs CDC .....	174,05		Frais financiers
	Emprunt CDC intérêts .....		174,05	Emprunt
08-août-05	Subside colloque Paris Andriveau .....		1.225,00	Colloques
	Rentrée ING .....	1.225,00		Banques
9-sept-05	Inscription colloque Paris (M <sup>e</sup> Ledoux) .....		800,00	Colloques
	Rentrée ING .....	800,00		Banques
13-sept-05	Inscription colloque Paris (M <sup>e</sup> Renteria) .....		234,00	Colloques
	Rentrée ING .....	234,00		Banques
20-sept-05	Inscription colloque Paris (M <sup>e</sup> Lecuit) .....		50,00	Colloques
	Rentrée ING .....	50,00		Banques
07-oct-05	Inscription colloque Paris (M <sup>e</sup> Biljeznik) .....		130,00	Colloques
	Rentrée ING .....	130,00		Banques
12-oct-05	Inscription colloque Paris (ch. Notaires Croatie) .....		150,00	Colloques
	Rentrée ING .....	150,00		Banques
17-oct-05	Inscription colloque Paris (M <sup>e</sup> Piron) .....		300,00	Colloques
	Rentrée ING .....	300,00		Banques
20-oct-05	Inscription colloque Paris (M <sup>es</sup> Fellinger + Paternoster) ..		250,00	Colloques
	Rentrée ING .....	250,00		Banques
03-nov-05	Fct Rapid Press dépliant colloque Paris .....	1.144,80		Colloques
	Sortie ING .....		1.144,80	Banques
30-nov-05	Solde compte SE colloque Paris .....		861,21	Colloques
	Rentrée ING .....	861,21		Banques
09-déc-05	Emprunt CDC intérêts de retard .....		48,41	Emprunt
	Intérêts de retard CDC .....	48,41		Frais financiers
14-déc-05	Remboursement emprunt CDC .....	4.000,00		Emprunt
	Frais de transfert .....	21,50		Frais financiers
	Sortie ING .....		4.021,50	Banques
21-déc-05	Commandes glossaires (M <sup>es</sup> Jakobs + Marty) .....		48,00	Commandes
	Rentrée ING .....	48,00		Banques
22-déc-05	Commandes glossaires (M <sup>es</sup> Grener + Hellge + Neumn) ..		72,00	Commandes
	Rentrée ING .....	72,00		Banques
27-déc-05	Commandes glossaires (M <sup>es</sup> Riemenschneider + Ahlen) ..		48,00	Commandes
	Rentrée ING .....	48,00		Banques
29-déc-05	Commande glossaire (M <sup>e</sup> Dickhu) .....		24,00	Commandes
	Rentrée ING .....	24,00		Banques
31-déc-05	Frais de clôture ING .....	11,62		Frais financiers
	Prélèvement ING .....		11,62	Banques
	Solde SG, Paris .....		36,05	Créanciers
	Frais de clôture SG Paris .....	36,05		Frais financiers
		<u>27.423,91</u>	<u>27.423,91</u>	<u>0,00</u>
31-déc-05	Ecritures de régularisation			
	Transfert à résultat .....	658,00		Commandes
	Transfert de trésorerie passive .....		658,00	Résultat
		<u>658,00</u>	<u>658,00</u>	<u>0,00</u>

## COMPTES INDIVIDUELS

Comptes Patrimoniaux			
Capital			
01-janv-05	Capital négatif . . . . .	14.245,68	Capital
Emprunts			
01-janv-05	Emprunt CDC . . . . .	11.531,42	
25-juil-05	Emprunt CDC Intérêts . . . . .	174,05	Frais financiers
09-déc-05	Emprunt CDC Intérêts de retard . . . . .	48,41	Frais financiers
14-déc-05	Remboursement emprunt CDC . . . . .	4.000,00	Banques
		<u>4.000,00</u>	
		11.753,88	
		7.753,88	
Créanciers			
01-janv-05	Dettes envers Me Miccoli . . . . .	5.276,48	
31-déc-05	Solde SG Paris	36,05	Frais financiers
		<u>5.312,53</u>	
Débiteurs			
1-janv-05	Débiteur colloque Lausanne . . . . .	152,87	
26-fév-05	Régl. solde colloque Lausanne . . . . .		152,87 Caisse
			<u>0,00</u>
Commandes			
01-jan-05	Acomptes sur commandes . . . . .	658,00	
24-mai-05	Commande glossaire (M <sup>e</sup> Guasti) . . . . .	64,00	Banques
21-déc-05	Commandes glossaires (M <sup>es</sup> Jakobs + Marty) . . . . .	48,00	Banques
22-déc-05	Commandes glossaires (M <sup>es</sup> Grener + Hellge + Neumn) . . . . .	72,00	Banques
27-déc-05	Commandes glossaires (M <sup>es</sup> Riemenchneider + Ahlen) . . . . .	48,00	Banques
29-déc-05	Commande glossaire (M <sup>e</sup> Dickhu) . . . . .	24,00	Banques
31-déc-05	Transfert à résultat . . . . .	658,00	
		<u>658,00</u>	
		914,00	
		256,00	
Banques			
	CREDIT EUROPEEN (ING)		
01-avr-05	Solde ING . . . . .	3.067,35	
24-mai-05	Rentrée ING . . . . .	64,00	Commandes
08-août-05	Rentrée ING . . . . .	1.225,00	Colloques
09-sept-05	Rentrée ING . . . . .	800,00	Colloques
13-sept-05	Rentrée ING . . . . .	234,00	Colloques
20-sept-05	Rentrée ING . . . . .	50,00	Colloques
07-oct-05	Rentrée ING . . . . .	130,00	Colloques
12-oct-05	Rentrée ING . . . . .	150,00	Colloques
17-oct-05	Rentrée ING . . . . .	300,00	Colloques
20-oct-05	Rentrée ING . . . . .	250,00	Colloques
03-nov-05	Sortie ING . . . . .		1.144,80 Colloques
30-nov-05	Rentrée ING . . . . .	861,20	Colloques
			Emprunt + Frais
14-déc-05	Sorties ING . . . . .		4.021,50 financiers
21-déc-05	Rentrée ING . . . . .	48,00	
22-déc-05	Rentrée ING . . . . .	72,00	
27-déc-05	Rentrée ING . . . . .	48,00	
29-déc-05	Rentrée ING . . . . .	24,00	
31-déc-05	Prélèvement ING . . . . .		11,62 Frais financiers
		<u>7.323,55</u>	<u>5.177,92</u>
		2.145,63	
Caisse			
26-févr-05	Rentrée caisse . . . . .	152,87	Débiteurs
	Prélèvement caisse . . . . .		112,50 Divers
		<u>40,37</u>	
Sous-Total . . . . .		<u>16.431,68</u>	<u>13.322,41</u> 3.109,27

## Comptes Economiques

## Frais

## Financiers

25-juil-05	Intérêts débiteurs CDC .....	174,05		Emprunt
09-déc-05	Emprunt CDC intérêts de retard .....	48,41		Emprunt
14-déc-05	Commission de transfert. ....	21,50		Banques
31-déc-04	Frais de clôture ING .....	11,62		Banques
	Frais de clôture SG Paris .....	36,05		Créanciers
		291,63	0,00	
		291,63		

## Colloques

08-août-05	Subside colloque Paris Andriveau .....		1.225,00	Banques
09-sept-05	Inscription colloque Paris (M <sup>e</sup> Ledoux) .....		800,00	Banques
13-sept-05	Inscription colloque Paris (M <sup>e</sup> Renteria)		234,00	Banques
20-sept-05	Inscription colloque Paris (M <sup>e</sup> Lecuit) .....		50,00	Banques
07-oct-05	Inscription colloque Paris (M <sup>e</sup> Biljeznik)		130,00	Banques
12-oct-05	Inscription colloque Paris (ch. Notaires Croatie) .....		150,00	Banques
17-oct-05	Inscription colloque Paris (M <sup>e</sup> Piron) .....		300,00	Banques
20-oct-05	Inscription colloque Paris (M <sup>es</sup> Fellingner + Paternoster) ..		250,00	Banques
03-nov-05	Fct Rapid Press dépliant colloque Paris .....	1.144,80		Banques
30-nov-05	Solde compte SE colloque Paris .....		861,20	Banques
		1.144,80	4.000,20	
			2.855,40	

## Divers

26-févr-05	Location salle Cercle Münster .....	112,5		Caisse
Sous-total		404,13	2.855,40	2.451,27
31-déc-05	Transfert de commandes .....		658,00	
			658,00	
Sous-Total		404,13	3.513,40	3.109,27
Grand Total		16.835,81	16.835,61	0,00

## BUDGET I.R.E.N.E. EXERCICE 2006

<i>Actif</i>		<i>Passif</i>	
Colloques .....	500,00 EUR	Intérêts passifs .....	800,00 EUR
Revenu de licence .....	3.000,00 EUR	Provisions sur vente .....	1.600,00 EUR
Vente d'ouvrages .....	1.100,00 EUR	Frais bancaires .....	150,00 EUR
Subsides .....	100,00 EUR	Frais de publicité .....	500,00 EUR
Donation .....	1.000,00 EUR	Frais page internet .....	1.000,00 EUR
		Bénéfice .....	1.650,00 EUR
	5.700,00 EUR		5.700,00 EUR

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006, réf. LSO-BO00204. – Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2006.

A. Schwachtgen.

(021792/230/181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

**CDCM LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 81.524.

*Cession de parts sociales*

Entre les soussignés:

Pascal Claverie, né le 3 août 1959 à Argenteuil (France), domicilié 177, rue Jean-Baptiste Charcot, 92400 Courbevoie, ci-après le cédant.

Jean-Pierre Corbel, né le 9 septembre 1962 à Clermont-Ferrand (France), domicilié 32-36, allée de Saint Cucufa, 92420 Vaucresson,

ci-après le cessionnaire.

Il a été exposé et convenu ce qui suit:



## 1) Exposé;

Il a été préalablement exposé:

- que la société CDCM LUXEMBOURG existe actuellement sous forme de société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois au capital de 12.500,- EUR, dont le siège social est à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, immatriculée au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 81.524;

- que la société a pour objet l'organisation, l'appréciation et le redressement des comptabilités et des comptes de toute nature, l'établissement des bilans et l'analyse par les procédés de la technique comptable de la situation et du fonctionnement des entreprises et organismes sous leurs différents aspects économiques et financiers. Elle pourra en outre exercer les activités suivantes: tenir les comptabilités, domicilier des sociétés, effectuer tous les services en matière de décompte des salaires et de secrétariat social, donner des conseils en matière fiscale et établir les déclarations fiscales, effectuer le contrôle contractuel des comptes;

- que la société CDCM LUXEMBOURG a été constituée le 20 mars 2001 pour une durée illimitée;

- que Pascal Claverie et Frédéric Cipolletti ont été désigné en qualité de gérant respectivement lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 mars 2001 et lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 mai 2005;

- que les comptes annuels relatifs à l'exercice clos depuis la création de la société ont été régulièrement soumis aux actionnaires et approuvés par eux.

Ceci ayant été exposé, les parties soussignées ont convenu ce qui suit:

## 2) Convention:

Pascal Claverie prénommé, cède par la présente sa participation qu'il détient dans la société CDCM LUXEMBOURG, prénommée, à savoir 42 parts sociales représentant 33,33% du capital à Jean-Pierre Corbel, prénommé.

Le prix de cette cession s'élève à 4.200,- EUR (quatre mille deux cent euros), ce dont Pascal Claverie donne entièrement et valablement quittance par la présente.

## 3) Déclarations souscrites et garanties données par le cédant:

## A. Situation comptable:

L'acquéreur a déclaré connaître la situation comptable de la société CDCM LUXEMBOURG dont les comptes ont été établis conformément aux normes comptables et aux méthodes en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

En conséquence les comptes résultant de cette situation comptable donne une image fidèle et complète de la situation patrimoniale tant active que passive et du résultat de la société CDCM LUXEMBOURG.

## B. Litiges:

Il n'existe aucun procès, poursuite ou réclamation en cours ou à la connaissance du cédant, de situations pré-contentieuses de quelque nature que ce soit qui concerneraient la société CDCM LUXEMBOURG, son activité, ses actifs. A la connaissance du cédant, la société CDCM LUXEMBOURG n'est responsable d'aucune violation de dispositions législatives, réglementaires ou de décisions jurisprudentielles, prescriptions ou contrats.

## 4) Caractère complet des déclarations:

Le cédant a spontanément révélé au cessionnaire toutes les informations nécessaires à l'évaluation de la société CDCM LUXEMBOURG, notamment quant à sa situation financière et commerciale, son exploitation et à sa gestion et aucune information n'a été conservée par-devers eux qui aurait pu influencer sensiblement le cessionnaire dans sa décision de procéder à l'acquisition.

## 5) Attribution de juridiction:

Pour toute contestation que s'élèverait entre parties relativement à l'interprétation et à l'exécution des présentes, les soussignés soumettront leur différend aux tribunaux de Luxembourg qui seront les seuls compétents.

En trois exemplaires originaux pour être remis à chacune des parties.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 4 mai 2006.

P. Claverie / J.-P. Corbel

*Le cédant / Le cessionnaire*

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2006, réf. LSO-BQ03131. – Reçu 18 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(041686//62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

**AC RESTAURANTS ET HOTELS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 2, route Nationale 1.

R. C. Luxembourg B 46.422.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2005*

*Résolution*

L'Assemblée décide de nomme nouvel administrateur M. Jean Jacques Isoard, dirigeant, domicilié au 7E, Parc Talabot, F-13007 Marseille, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2006. Son mandat viendra à échéance le 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

AC RESTAURANTS ET HOTELS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, réf. LSO-BQ01604. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(040857/850/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2006.

**TYREE FINANCING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 88.800.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue au siège social le 14 avril 2006*

L'Assemblée a réélu INTERAUDIT, S.à r.l., ayant son siège au 119, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, commissaire aux comptes, pour une période venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires devant approuver les comptes annuels de l'année se clôturant au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TYREE FINANCING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, réf. LSO-BQ01350. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040848/984/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2006.

**GLOBAL AIR MOVEMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 4.353.125,-.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 84.001.

La société MORGAN STANLEY PRIVATE MARKETS FUND I LP a changé de dénomination et s'appelle désormais SAILORPASS & CO for the benefit of the MORGAN STANLEY PRIVATE MARKETS FUND I LP.

La société AURORA CAYMAN LIMITED a changé de dénomination et s'appelle désormais SAILORPIER & CO for the benefit of the AURORA CAYMAN LIMITED.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2006, réf. LSO-BQ01246. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040769/581/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2006.

**CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG, Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 91.986.

Le rapport annuel au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2006, réf. LSO-BQ01051, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2006.

Pour CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG

H. Roux

Secrétaire Général

(040878/005/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

**AURORA PRIVATE EQUITY S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 85.432.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 6 mars 2006*

*Résolution*

L'assemblée nomme Réviseur d'entreprise MAZAR S.A., 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg, le mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale se tenant en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour AURORA PRIVATE EQUITY S.C.A.

AURORA PRIVATE EQUITY MANAGEMENT COMPANY S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, réf. LSO-BQ01596. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040864/850/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2006.

**CAPITAL@WORK ALTERNATIVE FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 102.077.

La distribution de dividendes (Complémentaire au dépôt du Rapport Annuel Révisé au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2006, réf. LSO-BP04116, et déposé le 21 avril 2006, réf. LO60035867) relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 avril 2006, enregistrée à Luxembourg, le 20 avril 2006, réf. LSO-BP04119 a été déposée au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2006.

P. Bartz / F. Nilles

Fondé de Pouvoir Principal / Sous-Directeur Principal

(040863//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2006.

**AURORA PRIVATE EQUITY S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 85.432.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 7 avril 2006*

*Résolution*

L'assemblée nomme au conseil de surveillance les membres ci-dessous:

- Marco Sterzi, conseil économique, 18, avenue de la Porte-Neuve, Luxembourg;

- Carlo Paris, dirigeant, Corso di Porta Romana 72, I-20122 Milano;

- Francesca Docchio, employée privée, 18, avenue de la Porte-Neuve, Luxembourg.

Leur mandat viendra à échéance à l'assemblée qui se tiendra en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour AURORA PRIVATE EQUITY S.C.A.

AURORA PRIVATE EQUITY MANAGEMENT COMPANY S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, réf. LSO-BQ01600. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(040868/850/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2006.

**ART CONSEILS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 116.130.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-cinq avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société anonyme de droit suisse LF LEMAN FINANCIER S.A., ayant son siège social à CH-1204 Genève, 28, rue du Marché, (Suisse),

2.- Monsieur Jérôme Joliat, administrateur de sociétés, demeurant à CH-1206 Genève, 73, avenue de Champel, (Suisse).

Tous les deux sont ici représentés par Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lequel mandataire, ès qualités qu'il agit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de ART CONSEILS S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège de la société pourra être transféré, par décision de l'assemblée extraordinaire des actionnaires, à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque surviendront ou seront à craindre des événements extraordinaires, d'ordres politique, économique ou social, et de nature à compromettre l'activité au siège ou la communication aisée de ce siège avec les pays étrangers, celui-ci pourra être transféré dans tous autres pays jusqu'à complet retour à une situation jugée normale, sans toutefois

que cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Dans l'hypothèse ci-dessus évoquée, déclaration de transfert du siège social sera effectuée, et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de sa gestion courante.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

**Art. 6.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 8.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du Conseil d'Administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs de la société, ou par la seule signature de toutes personnes auxquelles pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 10.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 2<sup>e</sup> lundi du mois de juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

**Art. 13.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 14.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

#### *Souscription et libération*

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- La société anonyme de droit suisse LF LEMAN FINANCIER S.A., ayant son siège social à CH-1204 Genève, 28, rue du Marché, (Suisse), neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions. . . . .	999
2.- Monsieur Jérôme Joliat, administrateur de sociétés, demeurant à CH-1206 Genève, 73, avenue de Champel, (Suisse), une action . . . . .	1
Total: mille actions. . . . .	1.000

Les actions ont été libérées en numéraire à raison de vingt-cinq pour cent (25%) de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cent cinquante euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Jérôme Joliat, administrateur de sociétés, né à Courtételle (Suisse), le 1<sup>er</sup> mai 1935, demeurant à CH-1206 Genève, 73, avenue de Champel, (Suisse);

b) Monsieur Marc Muller, expert comptable, né à Luxembourg, le 21 août 1951, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll;

c) Monsieur Denis Bour, chef comptable, né à Metz (France), le 19 août 1961, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société anonyme KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., avec siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 95.849).

4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

5.- Le siège social est établi à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

6.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès qualités, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Ch. Dostert, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 mai 2006, vol. 536, fol. 49, case 5. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 mai 2006.

J. Seckler.

(041966/231/147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

**CIEMMEDUE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 107.775.

Société constituée le 21 avril 2005 par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, publié au Mémorial C n° 998 du 6 octobre 2005.

Messieurs Angelo De Bernardi, Mohammed Kara, Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, administrateurs, ainsi que Monsieur Adrien Schaus, commissaire aux comptes ont démissionné avec effet immédiat.

Le domicile de la société CIEMMEDUE S.A. établi au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été dénoncé le 4 mai 2006.

Luxembourg, le 4 mai 2006.

BANCO POPOLARE DI VERONA E NOVARA (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2006, réf. LSO-BQ02001. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040870//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

**STALLEN HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.  
R. C. Luxembourg B 50.070.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2006, réf. LSO-BQ02055, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(040871/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

**LUKOS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.  
R. C. Luxembourg B 49.279.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2006, réf. LSO-BQ02052, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2006.

(040872/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

**CARET PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.000,-**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 115.334.

EXTRAIT

Il résulte de la cession de parts intervenue en date du 26 avril 2006 que:

- AERIUM FGG PROPERTIES, S.à r.l., ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, a cédé 245 parts sociales qu'elle détenait dans la société CARET PROPERTIES, S.à r.l., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire à JACCOB HOLDING B.V., ayant son siège social au 45, Bloemgracht, 1016KD Amsterdam.

Suite à cette cession, le capital social de la société CARET PROPERTIES, S.à r.l., est détenu comme suit:

- AERIUM FGG PROPERTIES, S.à r.l., ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, 255 parts sociales;

- JACCOB HOLDING B.V., ayant son siège social au 45, Bloemgracht, 1016KD Amsterdam, 245 parts sociales.

Luxembourg, le 3 mai 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, réf. LSO-BQ01312. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040891/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.



**BOLARTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4150 Esch-sur-Alzette, 10, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 43.971.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille six, le vingt et un avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

- Madame Cristina Maria Ferreira Dos Santos Ribeiro, ouvrière, épouse de Monsieur Salvador Dos Santos, demeurant à L-4152 Esch-sur-Alzette, 2, rue Jean Jaurès.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

1.- Que la société à responsabilité limitée BOLARTE, S.à r.l., avec siège social à L-4150 Esch-sur-Alzette, 10, rue de l'Industrie, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 43.971), a été constituée sous la dénomination sociale COSTA VERDE, S.à r.l. suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 26 mai 1993, publié au Mémorial C numéro 375 du 18 août 1993,

et que les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par ledit notaire Francis Kessler:

- en date du 11 octobre 1994, publié au Mémorial C numéro 24 du 16 janvier 1995,

- en date du 4 mai 1999, publié au Mémorial C numéro 525 du 9 juillet 1999.

2.- Que le capital social a été fixé lors de la constitution à cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF), représenté par cinq cent (500) parts sociales de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.

3.- Que la comparante en tant qu'associée unique a décidé de dissoudre la société à responsabilité limitée BOLARTE, S.à r.l.

4.- Qu'il s'ensuit que ladite société est et restera dissoute avec effet au 31 décembre 2005.

5.- Que la comparante déclare en outre prendre à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux.

6.- Que décharge pleine et entière est accordée à la gérante de la société pour l'exécution de son mandat.

7.- Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans au moins à L-4152 Esch-sur-Alzette, 2, rue Jean Jaurès.

*Frais*

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à six cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

Le capital social de la société est évalué à 12.394,68 euros.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C.M. Ferreira Dos Santos Ribeiro, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 mai 2006, vol. 536, fol. 46, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 mai 2006.

J. Seckler.

(041691/231/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

**SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE SERVAIS.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 74, Grand-rue.

R. C. Luxembourg E 519.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion des Gérants du 25 avril 2006*

Les Gérants décident de fixer le siège social de la société au 74, Grand-rue à L-1660 Luxembourg avec effet au 25 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2006.

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE SERVAIS

S. Pasti

Gérante

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2006, réf. LSO-BQ01979. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040970//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

**SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE COLORSI, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-2611 Howald, 175, route de Thionville.  
R. C. Luxembourg E 1.258.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille six, le vingt mars.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Franco Orsino, commerçant, demeurant à L-8399 Windhof, 44 ancienne route d'Arlon;
- 2.- Monsieur Vito Leoci, commerçant, demeurant à L-5855 Hespérange, 8, rue Jos Sunnen.
- 3.- Monsieur Vittorio Colapietro, commerçant, demeurant à L-2723 Howald, 49, rue Eugène Welter;
- 4.- Monsieur Mario Colapietro, commerçant, demeurant à L-8064 Bertrange, 46, Cité Millewee;
- 5.- Monsieur Antonio Colapietro, commerçant, demeurant à L-1324 Luxembourg, 10, rue Jean Chalop.

Lesquels comparants ont exposé au notaire soussigné et l'ont prié d'acter:

- que la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE COLORSI ayant son siège social à L-2611 Howald, 175, route de Thionville, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Tom Metzler, de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 3 juillet 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 17 en date du 20 janvier 1992;
- que le capital social est fixé à deux mille neuf cent soixante-quatorze virgule soixante-douze euros (2.974,72 EUR), représenté par cent vingt parts sociales (120);
- que chaque comparant est associé et propriétaire chacun d'eux de vingt-quatre parts sociales (24) de la prédite société;
- qu'ils décident la dissolution anticipée de la société à compter rétroactivement du 31 décembre 2005;
- que l'activité de la société a cessé et qu'ils sont investis de tout l'actif et qu'ils régleront tout le passif de la société dissoute et qu'ainsi celle-ci est à considérer comme liquidée;
- que décharge pleine et entière est accordée au gérant pour l'exécution de son mandat;
- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans au siège social de la société, sis à L-2611 Howald, 175, route de Thionville.

Les frais et honoraires des présentes sont évalués à huit cent euros (EUR 800,-).

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Orsino, V. Leoci, V. Colapietro, M. Colapietro, A. Colapietro, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 mars 2006, vol. 916, fol. 19, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 mai 2006.

A. Biel.

(041695/203/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

**LUXONEN S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R. C. Luxembourg B 30.541.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration du 15 février 2006 et du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 21 avril 2006 que:

- Le mandat des administrateurs M. Björn Carlson, M. Rune Larson, Mme Märtha Josefsson, M. Erik Sjöberg et M. Rickard Björklund a été renouvelé jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui doit approuver le bilan au 31 décembre 2006.

- M. Bertil Kusoffsky a déclaré, par courrier en date du 21 avril 2006, de ne plus rechercher la réélection au poste d'administrateur de LUXONEN S.A.

- Le mandat du responsable de la gestion journalière, M. Bo Lehander, a été renouvelé jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui doit approuver le bilan au 31 décembre 2006.

- Le siège social est transféré du 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg avec effet 19 mai 2006.

Luxembourg, le 10 mai 2006.

LUXONEN S.A.

Représentée par E. Maldifassi

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2006, réf. LSO-BQ02665. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040972//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

**ProCompetence, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-8390 Nospelt, 13, rue de Mamer.

H. R. Luxemburg B 116.108.

## STATUTEN

Im Jahre zweitausendsechs, den fünften Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker, im Amtssitz in Luxemburg-Eich.

Ist erschienen:

Herr Sebastian Eberwein, Geschäftsmann, wohnhaft in L-8390 Nospelt, 13, rue de Mamer.

Welcher Komparent erklärt zwischen ihm und allen denjenigen welche im Nachhinein Anteilinhaber werden könnten, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts gründen zu wollen, welche den Bestimmungen des Gesetzes über Handelsgesellschaften und der vorliegenden Satzung unterliegt.

**Art. 1.** Der Gesellschaftsname der Gesellschaft mit beschränkter Haftung lautet ProCompetence.

**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist die Beratung von Unternehmen im weitesten Sinne, von Institutionen und Organisationen sowie Einzelpersonen, insbesondere auf den Gebieten der Organisations- und Personalentwicklung, Training, Coaching und Supervision im In- und Ausland. Dazu gehören die Entwicklung und die Organisation von Beratungskonzepten Trainings und sonstigen Veranstaltungen aller Größenordnungen, auch im Auftrag von Dritten, die Erstellung und der Vertrieb von Publikationen und Software, sowie alle anderen Operationen finanzieller, industrieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

**Art. 3.** Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet vom heutigen Tage an gerechnet.

Sie kann durch Beschluss der Generalversammlung der Gesellschafter, welche mit der zur Änderung der Satzung erforderlichen Mehrheit beschließen aufgelöst werden.

**Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Kehlen.

Der Firmensitz kann durch Beschluss einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung an jeden anderen Ort des Großherzogtums verlegt werden.

Es ist der Gesellschaft gestattet Büros, Zweigstellen und/oder Filialen sowohl im In- als auch im Ausland zu errichten.

**Art. 5.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) eingeteilt in einhundert (100) Anteile zu je hundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR), alle dem alleinigen Anteilinhaber Herrn Sebastian Eberwein zugeteilt.

Diese Anteile wurden vollständig und in bar eingezahlt, so daß die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

**Art. 6.** Die Anteilübertragung an Drittpersonen kann nur mit der Zustimmung aller Anteilinhaber geschehen.

Bei Sterbefall können die Anteile ohne besondere Zustimmung an den überlebenden Ehepartner respektiv die pflichtteilsberechtigten Erben übertragen werden. In jedem Fall sind die Bestimmungen des Artikels 189 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 anwendbar.

**Art. 7.** Weder Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs noch Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft auf.

**Art. 8.** Gläubiger, Berechtigte oder Erben des alleinigen Gesellschafters, oder im Falle von mehreren Gesellschaftern eines Gesellschafters, können in keinem Fall Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsunterlagen stellen.

**Art. 9.** Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern geleitet, welche nicht Gesellschafter sein müssen und welche von dem einzigen Anteilinhaber oder durch die Generalversammlung aller Anteilinhaber, ernannt werden. Der oder die Geschäftsführer sind jederzeit abrufbar.

Die jeweiligen Befugnisse des oder der Geschäftsführer, sowie die Dauer deren Mandats werden bei ihrer Ernennung festgelegt.

Die Gesellschaft wird rechtsgültig verpflichtet durch die Unterschrift des oder der Geschäftsführer.

Es ist dem oder den Geschäftsführern erlaubt Volknachten zu erteilen.

**Art. 10.** Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft gehen die Geschäftsführer keine persönlichen Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

**Art. 11.** Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, ganz gleich wieviele Anteile er hat. Er kann soviele Stimmen abgeben wie er Anteile innehat. Jeder Gesellschafter kann sich regelmäßig bei der Generalversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

**Art. 12.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 13.** Am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und der oder die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

**Art. 14.** Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz, während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

**Art. 15.** Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent dieses Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

**Art. 16.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von dem einzigen Anteilhaber oder von der Generalversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Der einzige Anteilhaber oder die Generalversammlung legen deren Befugnisse und Bezüge fest.

Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweist der Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen. Der amtierende Notar bescheinigt, daß die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2006.

#### *Kosten*

Die Kosten und Gebühren, welcher Form es auch sein mögen, die zur Gründung der Gesellschaft zu ihrer Last sind, werden auf 1.000,- EUR abgeschätzt.

#### *Beschlüsse des Gesellschaftsinhaber*

Und sofort nach der Gründung der Gesellschaft hat der Anteilhaber, welcher das gesamte Kapital vertritt, folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Die Zahl der Geschäftsführer wird auf eins festgesetzt.

Geschäftsführer für unbestimmte Dauer wird Herr Sebastian Eberwein vorbenannt.

Der Geschäftsführer hat die weitestgehenden Befugnisse die Gesellschaft rechtskräftig durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten.

2.- Die Adresse der Gesellschaft ist L-8390 Nospelt, 13, rue de Mamer.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg-Eich, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. Oberwein, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2006, vol. 28CS, fol. 43, case 4. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreies Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, den 10. Mai 2006.

P. Decker.

(041806/206/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

### **TRANSPORTS MAES INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9911 Ulflingen, 2, rue de Drinklange.

R. C. Luxembourg B 102.725.

Le bilan au 31 décembre 2005 (version abrégée), enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2006, réf. LSO-BQ02086, a été été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature.*

(040896/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

### **LUX G-I, GUINEU IMMOBLES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 74, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 49.218.

#### *Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 25 avril 2006*

Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société au 74, Grand-rue, à L-1660 Luxembourg, à compter du 25 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2006.

*LUX G-I, GUINEU IMMOBLES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme*

S. Pasti

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2006, réf. LSO-BQ01887. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(040971//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

**AP3 ANTWERP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 114.869.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la cession de parts intervenue en date du 25 avril 2006 que:

- la société LDV MANAGEMENT AERIUM III HOLDING S.C.A., ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, a cédé les 500 parts sociales qu'elle détenait dans la société AP3 ANTWERP, S.à r.l., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire à AERIUM PROPERTIES III, S.à r.l., ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Suite à cette cession, le capital social de la société AP3 ANTWERP, S.à r.l. est détenu comme suit:

- AERIUM PROPERTIES III, S.à r.l., ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 mai 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, réf. LSO-BQ01310. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040897/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

---

**MIDDLE SEA SHIPPING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 69.558.

—  
- Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 4 mai 2006 que:

Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelés à la fonction d'Administrateur, les personnes suivantes:

TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

Monsieur Sam Reckinger, Maître en droit, élisant domicile au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg,

Monsieur Pit Reckinger, Avocat, élisant domicile au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg,

Monsieur Pierre Ahlborn, Membre du Comité de Direction, élisant domicile au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2007.

Son mandat étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes, la personne suivante:

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, S.A., ayant son siège social au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2007.

- Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 4 mai 2006 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue au siège social, le 4 mai 2006, le Conseil nomme TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg «dirigeant d'entreprise».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la nomination de dirigeant d'entreprise maritime conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, réf. LSO-BQ01689. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040908/2329/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

---

**TARENO (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 3, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 107.055.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 5 mai 2006, réf. LSO-BQ01533, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(040913/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

---

**DEUTSCHE GRUNDBESITZ UND IMMOBILIEN, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-2311 Luxemburg, 55-57, avenue Pasteur.

H. R. Luxemburg B 116.114.

—  
STATUTEN

Im Jahre zweitausendsechs, den fünfundzwanzigsten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Die Aktiengesellschaft IMMOBILIEN INVESTMENT AND BUILDING DEVELOPMENT COMPANY, mit Sitz in L-2311 Luxemburg, 55-57, avenue Pasteur, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 60.444,

hier rechtmässig vertreten durch ihren Delegierten des Verwaltungsrates, Herrn Nico Hansen, Gesellschaftsverwalter, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Welcher Komparsent, namens handelnd wie hiavor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht die Satzung einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung, zu beurkunden wie folgt:

**Art. 1.** Hiermit wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche der gegenwärtigen Satzung sowie den jeweiligen Gesetzesbestimmungen unterliegt.**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist die Verwaltung von Immobilien.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann ausserdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

**Art. 3.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.**Art. 4.** Der Name der Gesellschaft ist DEUTSCHE GRUNDBESITZ UND IMMOBILIEN, GmbH.**Art. 5.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Er kann an jeden anderen Ort im Grossherzogtum Luxemburg verlegt werden durch Kollektivbeschluss der Gesellschafter.

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile von jeweils einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR), welche Anteile durch die alleinige Gesellschafterin, die Aktiengesellschaft IMMOBILIEN INVESTMENT AND BUILDING DEVELOPMENT COMPANY, mit Sitz in L-2311 Luxemburg, 55-57, avenue Pasteur, gezeichnet wurden.**Art. 7.** Das Kapital kann zu jedem Zeitpunkt erhöht oder herabgesetzt werden sowie dies in Artikel 199 des Gesellschaftsrechts festgelegt ist.**Art. 8.** Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt den Inhaber zu einem dementsprechenden Anteil am Gesellschaftsvermögen sowie am Gewinn.**Art. 9.** Unter Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar.

Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschafters an Nichtgesellschafter, bedarf der ausdrücklichen schriftlichen Genehmigung aller übrigen Gesellschafter.

Die übrigen Gesellschafter besitzen in diesem Falle ein Vorkaufsrecht, welches binnen 30 Tagen ausgeübt werden muss.

Bei der Ausübung dieses Vorkaufsrechtes wird der Wert der Anteile gemäss Abschnitt 5 und 6 von Artikel 189 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgelegt.

**Art. 10.** Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters.

Es ist den Erben und Gläubigern der Gesellschafter in jedem Falle untersagt, die Gesellschaftsgüter und Dokumente pfänden zu lassen oder irgendwelche Massnahmen zu ergreifen, welche die Tätigkeit der Gesellschaft einschränken könnten.

**Art. 11.** Die Gesellschaft wird vertreten durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und jeder Zeit durch die Generalversammlung der Gesellschafter, welche sie ernennt, abberufen werden können.**Art. 12.** Die Geschäftsführer gehen durch die Ausübung ihres Mandates keine persönliche Verpflichtung ein.

Als Vertreter der Gesellschaft sind sie lediglich für die korrekte Ausübung ihres Mandates haftbar.

**Art. 13.** Jeder Gesellschafter kann an den Abstimmungen teilnehmen.

Sein Stimmrecht entspricht der Anzahl seiner Gesellschaftsanteile. Er kann sich auch durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen.

**Art. 14.** Beschlüsse sind rechtskräftig wenn sie von Gesellschaftern, welche mehr als die Hälfte der Anteile vertreten, akzeptiert werden.



Beschlüsse welche eine Satzungsänderung betreffen werden durch die Mehrheit der Gesellschafter gefasst, welche mindestens fünfundsiebzig Prozent des Kapitals darstellen.

Im Falle, wo die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht, werden alle Befugnisse, welche laut Gesetz oder Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind, durch den Einzelgesellschafter ausgeübt.

Entscheidungen welche auf Grund dieser Befugnisse durch den alleinigen Gesellschafter gefasst werden, müssen in ein Protokoll verzeichnet werden oder schriftlich festgehalten werden.

Desgleichen müssen Verträge zwischen dem alleinigen Gesellschafter und der Gesellschaft durch Letzteren vertreten in ein Protokoll eingetragen werden oder in Schriftform verfasst werden.

Diese Verfügung entfällt für laufende Geschäfte, welche unter normalen Bedingungen abgeschlossen wurden.

**Art. 15.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 16.** Jedes Jahr am letzten Tag des Monats Dezember wird die Bilanz von den Geschäftsführern erstellt.

**Art. 17.** Die Bilanz steht den Gesellschaftern am Gesellschaftssitz zur Verfügung.

**Art. 18.** Fünf Prozent des Reingewinns werden für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage verwendet bis diese Rücklage zehn Prozent des Gesellschaftskapitals darstellt.

Der Saldo steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

**Art. 19.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Abwicklung von einem Liquidator ausgeführt welcher kein Gesellschafter sein muss und der von den Gesellschaftern ernannt wird, welche seine Befugnisse und seine Entschädigung festlegen.

**Art. 20.** Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, berufen und beziehen sich die Gesellschafter auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, und dessen Abänderungen, betreffend die Handelsgesellschaften.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2006.

#### *Einzahlung der Anteile*

Alle Anteile wurden in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

#### *Gründungskosten*

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Entgelte oder Belastungen jeder Art, die der Gesellschaft zufallen werden, beläuft sich auf ungefähr acht hundert Euro.

#### *Beschlussfassung durch die alleinige Gesellschafterin*

Anschliessend hat die alleinige Gesellschafterin, vertreten wie hiavor erwähnt folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-2311 Luxemburg, 55-57, avenue Pasteur.

2.- Zum Geschäftsführer, auf unbestimmte Dauer, wird ernannt:

Herr Nico Hansen, Gesellschaftsverwalter, geboren in Differdingen, am 31. März 1969, beruflich wohnhaft in L-2311 Luxemburg, 55-57, avenue Pasteur.

3.- Der Geschäftsführer hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns, dem Notar, unterschrieben.

Signé: N. Hansen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 mai 2006, vol. 536, fol. 49, case 1. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 10. Mai 2006.

J. Seckler.

(041938/231/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

### **CHENE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R. C. Luxembourg B 62.385.

Le bilan au 31 décembre 2005, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 5 mai 2006, réf. LSO-BQ01529, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(040914/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

**LAS DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.  
R. C. Luxembourg B 116.128.

**STATUTS**

L'an deux mille six, le vingt-cinq avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société anonyme KRYSTAL S.A., ayant son siège social à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer, R.C.S. Luxembourg section B numéro 80.946;

2.- La société anonyme JNG & ASSOCIES, ayant son siège social à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer, R.C.S. Luxembourg section B numéro 107.045.

Les deux comparantes sont ici représentées par Mademoiselle Katia Roti, employée privée, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer,

en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Les prédictes procurations, signées ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup>. Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de LAS DEVELOPMENT S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège à l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales ou physiques.

La société pourra en outre faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Titre II. Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

**Titre III. Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut dépasser six ans, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désignent un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tout acte d'administration et de disposition qui rentre dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société se trouve valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances et pour toutes opérations par la signature obligatoire et incontournable de l'administrateur-délégué de la société ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la société.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

#### **Titre IV. Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six ans.

#### **Titre V. Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social, ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations par le conseil d'administration, le troisième jeudi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

#### **Titre VII. Dissolution - Liquidation**

**Art. 16.** La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII. Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties s'en réfèrent et s'en soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et de leurs lois modificatives.

##### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

##### *Souscription et libération*

Les actions ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- La société anonyme KRYSTAL S.A., prédésignée, cinq cents actions. . . . .	500
2.- La société anonyme JNG & ASSOCIES, prédésignée, cinq cents actions . . . . .	500
Total: mille actions. . . . .	1.000

Les actions ont été entièrement libérées de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

##### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

*Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents euros.

*Réunion en assemblée générale extraordinaire*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarant se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un:
- 2.- Sont nommés administrateurs de la société:
  - Monsieur Stéphane Landier, gérant de société, né à Tours (France), le 15 décembre 1969, demeurant à F-75116 Paris, 27, avenue Kléber (France);
  - Monsieur Arnaud Landier, gérant de société, né à Tours (France), le 6 janvier 1971, demeurant à F-60200 Compiègne, 1, rue Pierre Sauvage (France);
  - Madame Brigitte Folny, employée privée, née à Metz (France), le 26 octobre 1968, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.
- 3.- Est nommé commissaire aux comptes de la société:
  - Monsieur Pascal Bonnet, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 4 juillet 1964, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.
- 4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2011.
- 5.- Le siège social de la société est fixé à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.
- 6.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article 10 des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Stéphane Landier, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire, connue de nous notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: K. Roti, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 mai 2006, vol. 536, fol. 49, case 4. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 mai 2006.

J. Seckler.

(041963/231/149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

**GESTION CAPITAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 20.874.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2006, réf. LSO-BQ01942, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(040915/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

**FONDATION LUIS PORTABELLA Y CONTE LACOSTE.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 74, Grand-rue.

R. C. Luxembourg G 40.

Monsieur le Fondateur et les membres du Conseil d'Administration ont décidé à l'unanimité en date du 25 avril 2006:

- de transférer le siège social de la fondation au 74, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, à compter du 25 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2006.

FONDATION LUIS PORTABELLA Y CONTE LACOSTE

S. Pasti

Vice-Présidente

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2006, réf. LSO-BQ01968. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040977//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

**ISPAT INLAND S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 73.171.

In the year two thousand and five, on the twenty eighth day of December.  
Before us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1. MITTAL STEEL U.S. HOLDINGS B.V. (formerly ISPAT U.S. HOLDINGS B.V.), a besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid governed by the laws of The Netherlands, having its registered office at Hofplein 20, 15th Floor, 3032 AC Rotterdam, The Netherlands, registered with the trade register Rotterdam under number 24286459, here represented by Mrs Ginka Côme-Lambrich, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Rotterdam on 28 December 2005;

2. MITTAL STEEL FINANCIAL INVESTMENTS LTD, a company organised under the laws of the British Virgin Islands, having its principal place of business at Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the trade and companies' register of Road Town under number 244504,

here represented by Mrs Ginka Côme-Lambrich, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in given in Rotterdam on 28 December 2005.

The said proxies, initialed ne varietur by the proxyholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties represent the whole share capital of ISPAT INLAND S.A. (the «Company»), a société anonyme, having its registered office at L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 73.171, incorporated pursuant to a deed dated 17 December 1999 of the notary André-Jean-Joseph Schwachtgen, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 126 of 8 February 2000, and have required the undersigned notary to state his declarations as follows:

- That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Increase of the Company's share capital by an amount of one billion eight hundred sixty-eight million eight hundred seventy-seven thousand two hundred seventy-six Euro (EUR 1,868,877,276.-) in order to increase it from its current amount of one hundred and five million Euro (EUR 105,000,000.-) up to one billion nine hundred seventy-three million eight hundred seventy-seven thousand two hundred seventy-six Euro (EUR 1,973,877,276.-) through the issuance of nine hundred thirty-four million four hundred thirty-eight thousand six hundred thirty-eight (934,438,638) shares of the Company with a nominal value of two Euro (EUR 2.-) each;

2. Reduction of the Company's share capital by an amount of one hundred four million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-eight Euro (EUR 104,999,998.-) through the cancellation of fifty-two million four hundred ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine (52,499,999) shares of the Company of a par value of two Euro (EUR 2.-) each owned by the Company itself;

3. Subsequent amendment of article 5 of. the articles of incorporation of the Company;

4. Miscellaneous.

II. That the whole corporate capital being represented at the present meeting and the shareholders represented declaring that they have received due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one billion eight hundred sixty-eight million eight hundred seventy-seven thousand two hundred seventy-six Euro (EUR 1,868,877,276.-) in order to increase it from its current amount of one hundred and five million Euro (EUR 105,000,000.-) up to one billion nine hundred seventy-three million eight hundred seventy-seven thousand two hundred seventy-six Euro (EUR 1,973,877,276.-) through the issuance of nine hundred thirty-four million four hundred thirty-eight thousand six hundred thirty-eight (934,438,638) shares of the Company with a nominal value of two Euro (EUR 2.-) each.

All the new shares have been subscribed by MITTAL STEEL U.S. HOLDINGS B.V., prenamed, represented by Mrs Ginka Côme-Lambrich, prenamed.

The new shares subscribed have been paid up through a contribution in kind by MITTAL STEEL U.S. HOLDINGS B.V. consisting of all its assets and liabilities.

The total contribution valued at one billion eight hundred sixty-eight million eight hundred seventy-seven thousand two hundred seventy-six Euro (EUR 1,868,877,276.-) shall be allocated to the share capital of the Company.

In accordance with the provisions of article 26-1 and 32-1(5) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, a report on the above-described contribution in kind has been drawn up on 28 December 2005 by Mr Jean Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises, with professional address at 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, which report shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said report concluded as follows:

«Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to the 934,438,638 shares of EUR 2 each to be issued, hence consideration amounting to EUR 1,868,877,276.-.»

*Second resolution*

Further to the contribution in kind by MITTAL STEEL U.S. HOLDINGS B.V., prenamed, of all its assets and liabilities, including fifty-two million four hundred ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine (52,499,999) shares of the Company to the Company, the general meeting resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of one hundred four million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-eight Euro (EUR 104,999,998.-) by cancellation of fifty-two million four hundred ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine (52,499,999) shares of the Company having a par value of two Euro (EUR 2) each owned by the Company itself.

The general meeting resolves to give power to each director of the Company, acting individually, with full power of substitution, to duly amend the register of shares of the Company in order to reflect the changes in the capital increase pursuant to the above mentioned resolutions.

*Third resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the general meeting decides to amend article 5 of the articles of incorporation, which shall now read as follows:

«**Art. 5.** The subscribed share capital of the Company is set at one billion eight hundred sixty-eight million eight hundred seventy-seven thousand two hundred seventy-eight Euro (EUR 1,868,877,278.-) represented by nine hundred thirty-four million four hundred thirty-eight thousand six hundred thirty-nine (934,438,639) shares with a par value of two Euro (EUR 2.-) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restrictions foreseen by law.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen hereunder, the authorized capital of the Company is fixed at two hundred million (200,000,000.-) Euro divided into one hundred million (100,000,000) shares with a par value of two (2.-) Euro each.

The authorized and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on December 17, 2004, to increase in once or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid up in cash, by contribution in kind, in compensation for uncontested, current and immediately exercisable claims against the Company, or even by incorporation of profits carried forward, or of available reserves or of issue premiums, or by conversion of bonds in shares as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issue without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to reflect this amendment.»

*Proportional Capital Duty Exemption Request*

As the contribution in kind consists of all the assets and liabilities of a company having its registered office in an European Union Member State all the conditions as set forth by article 4-1 of the Luxembourg law of 29 December 1971, as amended, by the law of 3 December 1986, are complied with in order to benefit from the exemption on the proportional capital duty for the contribution of all the assets and liabilities to the Company.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

**Es folgt die deutsche Übersetzung des englischen Texts:**

Im Jahre zweitausend und fünf, am acht und zwanzigsten Dezember.

Vor mir, Maître Joseph Elvinger, Notar mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

1. MITTAL STEEL U.S. HOLDINGS B.V. (vormals ISPAT U.S. HOLDINGS B.V.), eine besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid niederländischen Rechts mit Sitz in Hofplein 20, 15. Stock, 3032 AC Rotterdam, Niederlande, eingetragen im Handelsregister von Rotterdam unter der Nummer 24286459,

hier vertreten durch Frau Ginka Côme-Lambrich, Juristin, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, kraft Vollmacht vom 28. Dezember 2005 erteilt in Rotterdam;

2. MITTAL STEEL FINANCIAL INVESTMENTS LTD, eine Gesellschaft des Rechts der British Virgin Islands, mit Sitz in Road Town, Tortola, British Virgin Islands, eingetragen im Handelsregister von Road Town unter der Nummer 244504,

hier vertreten durch Frau Ginka Côme-Lambrich, Juristin, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, kraft Vollmacht vom 28. Dezember 2005 erteilt in Rotterdam.



Die genannten Vollmachten, nachdem sie vom Bevollmächtigten und dem Notar ne varietur unterzeichnet wurden, werden dieser Urkunde als Anhang beigelegt, um mit dieser registriert zu werden.

Die erschienenen Parteien vertreten das gesamte Gesellschaftskapital von ISPAT INLAND S.A. (die «Gesellschaft»), eine société anonyme, mit Sitz in L-1930 Luxemburg, 34-38, avenue de la Liberté, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 73.171, gegründet laut Gründungsurkunde des Notars André-Jean-Joseph Schwachten vom 17. Dezember 1999, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 126, und haben den unterzeichneten Notar gebeten, folgende Erklärungen aufzunehmen:

- Dass die Tagesordnung der Versammlung wie folgt lautet:

*Tagesordnung:*

1. Erhöhung des Gesellschaftskapitals um eine Milliarde achthundertachtundsechzig Millionen achthundertsiebenundsiebzigtausendzweihundertsechundsiebzig Euro (EUR 1.868.877.276,-), um es durch die Ausgabe von neunhundertvierunddreißig Millionen vierhundertachtunddreißigtausendsechshundertachtunddreißig (934.438.638) Aktien der Gesellschaft mit einem Nominalwert von jeweils zwei Euro (EUR 2,-) von seiner derzeitigen Höhe von einhundertfünf Millionen Euro (EUR 105.000.000,-) auf eine Milliarde neunhundertdreiundsiebzig Millionen achthundertsiebenundsiebzigtausendzweihundertsechundsiebzig Euro (EUR 1.973.877.276,-) zu erhöhen;

2. Herabsetzung des Gesellschaftskapitals um einhundertvier Millionen neunhundertneunundneunzigtausendneuhundertachtundneunzig Euro (EUR 104.999.998,-) durch die Annullierung von zweiundfünfzig Millionen vierhundertneunundneunzigtausendneuhundertneunundneunzig (52.499.999) Aktien der Gesellschaft, die von der Gesellschaft selbst gehalten werden;

3. Anschließende Änderung des Artikels 5 des Gesellschaftsvertrages;

4. Verschiedenes.

II. Dass das gesamte Gesellschaftskapital vertreten ist und die vertretenen Gesellschafter erklären, dass sie vor der Hauptversammlung die Tagesordnung zur Kenntnis genommen haben und daher keine Ladungen erforderlich waren.

Dann hat die Hauptversammlung nach Abstimmung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

*Erster Beschluss*

Die Hauptversammlung beschließt, das Gesellschaftskapital um eine Milliarde achthundertachtundsechzig Millionen achthundertsiebenundsiebzigtausendzweihundertsechundsiebzig Euro (EUR 1.868.877.276,-) zu erhöhen, um es durch die Ausgabe von neunhundertvierunddreißig Millionen vierhundertachtunddreißigtausendsechshundertachtunddreißig (934.438.638) Aktien der Gesellschaft mit einem Nominalwert von jeweils zwei Euro (EUR 2,-) von seiner derzeitigen Höhe von einhundertfünf Millionen Euro (EUR 105.000.000) auf eine Milliarde neunhundertdreiundsiebzig Millionen achthundertsiebenundsiebzigtausendzweihundertsechundsiebzig Euro (EUR 1.973.877.276,-) zu erhöhen.

Alle neuen Aktien sind von MITTAL STEEL U.S. HOLDINGS B.V., vorgenannt, vertreten durch Frau Ginka Côme-Lambrich, vorgeannt, gezeichnet worden.

Die neu gezeichneten Aktien sind von MITTAL STEEL U.S. HOLDINGS B.V. durch eine Sacheinlage bestehend aus all ihren Aktiva und Passiva eingezahlt worden. Die gesamte Einlage in einem Wert von einer Milliarde achthundertachtundsechzig Millionen achthundertsiebenundsiebzigtausendzweihundertsechundsiebzig Euro (EUR 1.868.877.276,-) wird dem Gesellschaftskapital zugeführt.

Gemäß den Bestimmungen der Artikel 26-1 und 32-1(5) des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner gültigen Fassung hat ERNST & YOUNG, réviseurs d'entreprises, mit Sitz in 7, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, am 28. Dezember 2005 über die oben erwähnte Sacheinlage einen Bericht erstellt, welcher der vorliegenden Urkunde als Anhang beigelegt wird, um zur selben Zeit wie diese bei den Behörden registriert zu werden.

Die Zusammenfassung des vorgenannten Berichts lautet wie folgt:

«Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to the 934,438,638 shares of EUR 2.- each to be issued, hence consideration amounting to EUR 1.868.877.276.-.»

*Zweiter Beschluss*

Außer der Sacheinlage von MITTAL STEEL U.S. HOLDINGS B.V., vorgenannt, bestehend aus all ihren Aktiva und Passiva einschließlich der zweiundfünfzig Millionen vierhundertneunundneunzigtausendneuhundertneunundneunzig (52.499.999) Aktien der Gesellschaft an die Gesellschaft beschließt die Hauptversammlung, das Gesellschaftskapital durch die Annullierung von zweiundfünfzig Millionen vierhundertneunundneunzigtausendneuhundertneunundneunzig (52.499.999) Aktien der Gesellschaft von jeweils zwei Euro (EUR 2,-), die die Gesellschaft selbst hält, um einhundertvier Millionen neunhundertneunundneunzigtausendneuhundertachtundneunzig Euro (EUR 104.999.998,-) herabzusetzen.

Die Hauptversammlung beschließt, jedem Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft Einzelvollmacht einschließlich der Erlaubnis zur Erteilung von Untervollmacht dahingehend zu erteilen, das Aktienregister der Gesellschaft ordnungsgemäß abzuändern, so dass es die Änderungen des Gesellschaftskapitals gemäß der oben genannten Beschlüsse widerspiegelt.

*Dritter Beschluss*

Als Folge der vorgenannten Beschlüsse beschließt die Hauptversammlung, Artikel 5 des Gesellschaftsvertrages wie folgt zu ändern:

«**Art. 5.** Das gezeichnete Kapital der Gesellschaft beträgt eine Milliarde achthundertachtundsechzig Millionen achthundertsiebenundsiebzigtausendzweihundertachtundsiebzig Euro (EUR 1.868.877.278,-) bestehend aus neunhundertvierunddreißig Millionen vierhundertachtunddreißigtausendsechshundertneununddreißig (934.438.639) Anteilen in Höhe von jeweils zwei Euro (EUR 2,-).

Nach Wahl der Gesellschafter und unter Beachtung gesetzlicher Beschränkungen sind die Aktien entweder Namensaktien oder lauten auf den Inhaber.

Die Gesellschaft kann unter Beachtung der gesetzlichen Vorschriften ihre eigenen Anteile zurückkaufen.

Für die unten genannte Zeitspanne wird das Gesellschaftskapital auf zweihundert Millionen (200.000.000,-) Euro festgesetzt aufgeteilt in eine Million (100.000.000) Aktien mit einem Nominalwert von jeweils zwei (2,-) Euro.

Das genehmigte und das gezeichnete Gesellschaftskapital können durch Beschluss der Hauptversammlung unter denselben Abstimmungsvoraussetzungen wie bei einer Änderung des Gesellschaftsvertrages erhöht oder herabgesetzt werden.

Außerdem ist der Verwaltungsrat während einer Zeitspanne von fünf Jahren endend am 17. Dezember 2004 ermächtigt, das gezeichnete Gesellschaftskapital auf einmal oder in mehreren Schritten innerhalb der Grenzen des genehmigten Kapitals zu erhöhen. Solche Kapitalerhöhungen können durch Zeichnung und Ausgabe von Aktien mit oder ohne Emissionsprämie durchgeführt werden, und zwar unter Einbringung von Bareinlagen, Sacheinlagen oder durch Aufrechnung mit unbestrittenen, laufenden und fälligen Ansprüchen gegenüber der Gesellschaft, durch Umwandlung von nicht ausgeschütteten Gewinnvorträgen oder von verfügbaren Reserven, durch Emissionsprämien oder durch Umwandlung von Schuldverschreibungen in Aktien wie nachstehend ausgeführt.

Der Verwaltungsrat ist besonders dazu ermächtigt, eine solche Ausgabe von Aktien vorzunehmen, ohne den dann existierenden Gesellschaftern ein Vorzugsrecht bezüglich der zu zeichnenden Anteile zu gewähren.

Der Verwaltungsrat kann jedes ordnungsgemäß ermächtigte Verwaltungsratsmitglied oder jeden Amtsträger der Gesellschaft oder jede andere ordnungsgemäß ermächtigte Person weiter bevollmächtigen, die Pflichten hinsichtlich der Annahme von Zeichnungen und Zahlungen für Aktien, die das so erhöhte Gesellschaftskapital teilweise oder ganz repräsentieren, vorzunehmen.

Nach jeder Erhöhung des gezeichneten Kapitals durch den Verwaltungsrat in der gesetzlich vorgeschriebenen Form wird dieser Artikel abgeändert, damit er die Änderungen entsprechend widerspiegelt.»

*Antrag auf Befreiung von der anteiligen Kapitalsteuer*

Weil die Sacheinlage in allen Aktiva und Passiva einer Gesellschaft mit Sitz in einem Mitgliedsstaat der Europäischen Union besteht, liegen alle Voraussetzungen des Artikels 4-1 des Luxemburger Gesetzes vom 29. Dezember 1971, geändert durch das Gesetz vom 3. Dezember 1986, vor, um von einer Befreiung von der anteiligen Kapitalsteuer betreffen die Einlage der Aktiva und Passiva in die Gesellschaft zu profitieren.

Worüber vorliegende Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, an dem am Anfang dieser Urkunde genannten Tag.

Der unterzeichnete Notar, welcher Englisch spricht und versteht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde in Englisch aufgenommen wurde und gefolgt ist von einer deutschen Übersetzung; auf Antrag der erschienenen Partei und im Falle von Abweichungen zwischen der Englischen und der deutschen Fassung geht die Englische Fassung vor.

Nachdem dieses Dokument der dem Notar nach Namen, Vornamen, zivilrechtlichem Status und Wohnsitz bekannten erschienenen Partei vorgelesen worden ist, haben der Notar und diese Person die vorliegende Urkunde unterzeichnet.

Unterzeichnet: G. Come-Lambrich, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2006, vol. 151S, fol. 73, case 10. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 8. Februar 2006.

J. Elvinger.

(042074/211/229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

**DE HAUKE FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 49.644.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 5 mai 2006, réf. LSO-BQ01618, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(040911/1005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

**DE HAUKE FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 49.644.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 5 mai 2006, réf. LSO-BQ01620, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(040912/1005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

**CHAMLY INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 62.755.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2006, réf. LSO-BQ01933, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

*Banque domiciliataire*

Signatures

(040916/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

**BOUTIQUE JOANA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9051 Ettelbrück, 92, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 116.143.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt et un avril.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

A comparu:

Madame Alda Maria Pereira Guerreiro, épouse Mendes Luis, gérante de société, née le 17 février 1969 à Sacavem (Portugal), demeurant à L-8715 Everlange, 4A, rue de la Halte.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La Société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, l'exploitation d'un commerce d'habillement, ainsi que la vente de bijoux, produits de maquillage, chaussures et articles de maroquinerie.

La société peut en outre effectuer toutes opérations mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à la réalisation de son objet social ou favorisant son extension.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination BOUTIQUE JOANA, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Ettelbrück.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par l'associé unique et en cas de pluralité d'associés par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique et en cas de pluralité d'associés par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) est/sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre 2006.

#### *Souscription et libération*

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites et entièrement libérées par l'associée unique, à savoir Madame Alda Maria Pereira Guerreiro, épouse Mendes Luis, gérante de société, née le 17 février 1969 à Sacavem (Portugal), demeurant à L-8715 Everlange, 4A, rue de la Halte.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraires à un compte bancaire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentaire, qui le reconnaît expressément.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cent euros (1.100,- EUR).

#### *Décision de l'associé unique*

L'associé unique prend les décisions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Madame Alda Maria Pereira Guerreiro, épouse Mendes Luis, gérante de société, née le 17 février 1969 à Sacavem (Portugal), demeurant à L-8715 Everlange, 4A, rue de la Halte.

La Société sera engagée en toutes circonstances par sa seule signature.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-9051 Ettelbrück, 92, Grande-Rue.

#### *Remarque*

L'attention de la partie comparante a été attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article deux des présentes.

Dont acte, fait et passé à Redange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, qualité et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A.M. Pereira Guerreiro, M. Lecuit.

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 25 avril 2006, vol. 408, fol. 16, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 11 mai 2006.

M. Lecuit.

(042121/243/114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

---

**NOE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 65.752.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui s'est tenue de façon au siège social à Luxembourg, le 22 juin 2005 que:

L'Assemblée accepte la démission de la société de droit luxembourgeois, ERNST & YOUNG S.A., sis 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, en sa qualité de Commissaire aux Comptes de la société.

Est élu en remplacement du Commissaire aux Comptes démissionnaire, la société de droit luxembourgeois, LUX AUDIT REVISION, S.à r.l., ayant son siège social au 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, réf. LSO-BQ01676. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040917/2329/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

---

**NOE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 65.752.

- Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 5 juillet 2005 que:

Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur, les personnes suivantes:

TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Madame Virginie Couperie-Leclerc, cavalière professionnelle, élisant domicile à F-75017 Paris au 9, avenue Gougand, F-75017 Paris.

Madame Rose Leandri, administrateur de sociétés, élisant domicile au 92, rue Tahere, à F-92210 Saint-Cloud.

Le mandat des Administrateurs ainsi nommés prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle statutaire de l'an 2006.

Le mandat du Commissaire aux Comptes étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

LUX AUDIT REVISION, S.à r.l., ayant son siège social au 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle statutaire de l'an 2006.

- Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 5 juillet 2005 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 5 juillet 2005, le Conseil nomme TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement sous sa seule signature pour toute opération bancaire ne dépassant pas quinze mille euros (EUR 15.000,-) (ou de la contre valeur en devise) et sous réserve de la limitation suivante: tous les actes relevant de l'achat, la vente et l'hypothèque de navire ainsi que toute prise de crédit devront requérir la signature de deux administrateurs, dont celle de l'administrateur-délégué; par ailleurs toute opération dépassant trente mille euros (EUR 30.000,-) (ou de la contre-valeur en devise) devra être soumise à l'accord préalable de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, réf. LSO-BQ01678. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040920/2329/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

---

**DANAE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 41.768.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2006, réf. LSO-BQ01927, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(040918/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

**FOGGY BAY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 56.683.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, réf. LSO-BQ01631, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(040919/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

**LUXCASH ADVISORY S.A. HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, place de Metz.  
R. C. Luxembourg B 33.519.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 avril 2006*

I. Nominations statutaires

L'Assemblée constate que lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2005, le terme du mandat des Administrateurs a été fixé à un an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Alphonse Sinnes en tant que membre du Conseil d'Administration avec effet au 31 décembre 2005 et approuve la cooptation de Monsieur Ernest Cravatte à partir de la même date.

Le mandat des Administrateurs venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en avril 2007:

M. Jean-Claude Finck, président,  
M. Gilbert Ernst, vice-président,  
M. Michel Birel, administrateur,  
M. Ernest Cravatte, administrateur,  
Mme Doris Engel, administrateur,  
M. Aly Kohll, administrateur,  
M. Jean-Paul Kraus, administrateur,  
M. Guy Rosseljong, administrateur,  
M. Eric Stevens, administrateur,  
Mme Ingrid Stevens, administrateur,  
M. Paul Waringo, administrateur,  
M. Armand Weis, administrateur.

II. Nomination du Commissaire aux comptes

L'Assemblée constate que le mandat du Commissaire aux Comptes, Monsieur Joseph Delhaye, a été fixé jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat venant à échéance, l'Assemblée procède à la nomination du Commissaire aux Comptes, Monsieur Joseph Delhaye, pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en avril 2007.

Luxembourg, le 4 mai 2006.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, réf. LSO-BQ01352. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040952/1122/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.



**MOET S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 58.361.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, réf. LSO-BO01635, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(040921/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

**REMCO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 58.668.

- Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 6 avril 2006 que:

Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur, les personnes suivantes:

TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Monsieur Soren Melgaard, administrateur de sociétés, élisant domicile au 29, rue des Papalins, MC-98000 Monaco.

Madame Else Marie Remmen, directrice, élisant domicile à KONGEN'S NYTORV 34, Post Box 3044 DK1021.

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2007.

Son mandat étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

ATRIO, S.à r.l., Réviseur d'Entreprises, ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1258 Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2007.

- Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 6 avril 2006 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue au siège social le 6 avril 2006, le Conseil nomme TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager pour toute opération bancaire ne dépassant pas trente mille dollars (30.000,- USD) (ou contre-valeur devise) et sous réserve de la limitation suivante: tous les actes relevant de l'achat, de la vente et l'hypothèque de navire ainsi que toute prise de crédit devront requérir la signature de deux administrateurs, dont celle de l'administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, réf. LSO-BQ01667. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040923/2329/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

**ALPETEX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R. C. Luxembourg B 66.140.

*Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 24 avril 2006*

*Première résolution*

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les administrateurs, Benoît Georis et Fabio Mazzoni ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00573. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040997/587/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

**LUX-TOP 50 ADVISORY S.A. HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 59.732.

—

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 avril 2006*

## I. Nominations statutaires

L'Assemblée constate que lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 avril 2005, le terme du mandat des Administrateurs a été fixé à un an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat des Administrateurs venant à échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un nouveau terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en avril 2007:

M. Jean-Claude Finck, président,  
M. Michel Birel, vice-président,  
M. Gilbert Ernst, administrateur,  
M. Gilbert Hatz, administrateur,  
M. Pit Hentgen, administrateur,  
M. Jean-Paul Kraus, administrateur,  
M. Jacques Mangen, administrateur,  
M. Guy Rommes, administrateur,  
M. Guy Rosseljong, administrateur,  
Mme Françoise Thoma, administrateur.

## II. Nomination du Commissaire aux Comptes

L'Assemblée constate que le mandat du Commissaire aux Comptes, Monsieur Carlo Matagne, a été fixé jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination du Commissaire aux Comptes, Monsieur Carlo Matagne, pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en avril 2007.

Luxembourg, le 4 mai 2006.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT, LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, réf. LSO-BQ01364. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040933/1122/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

**SILVERBURN REAL ESTATE S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-8354 Garnich, 1, Cité Bourfeld.

H. R. Luxemburg B 67.449.

—

Im Jahre zweitausendundsechs, den achten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft SILVERBURN REAL ESTATE S.A., mit Sitz in Garnich, R.C.S. Luxemburg B 67.449, gegründet durch Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar, am 2. Dezember 1998, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 112 vom 23. Februar 1999, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Satzung der Gesellschaft wurde letztmals abgeändert durch Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar, am 2. März 2000, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 466 vom 1. Juli 2000.

Die Versammlung beginnt um sechzehn Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Gérard Muller, Ökonom, mit Berufsanschrift in 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxemburg-Kirchberg.

Derselbe ernennt zur Schriftführerin Frau Ingrid Heintz, Sekretärin, mit Berufsanschrift in 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxemburg-Kirchberg.

Zur Stimmzählerin wird ernannt Fräulein Véronique Guebels, Sekretärin, mit Berufsanschrift in 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxemburg-Kirchberg.

Sodann stellt der Vorsitzende fest:

I. Dass aus einer Anwesenheitsliste, welche durch das Bureau der Versammlung aufgesetzt und für richtig befunden wurde, hervorgeht, dass die dreihundertzehn (310) Aktien mit einem Nennwert von je einhundert (100,-) Euro, welche das gesamte Kapital von einunddreissigtausend (31.000,-) Euro darstellen, hier in dieser Versammlung gültig vertreten sind, welche somit ordnungsgemäss zusammengestellt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung abstimmen kann, da alle anwesenden und vertretenen Aktionäre, nach Kenntnisnahme der Tagesordnung, bereit waren, ohne Einberufung hierüber abzustimmen.

Diese Liste, von allen vertretenen Aktionären und den Mitgliedern des Büros ne varietur unterzeichnet, bleibt gegenwärtigem Protokoll zusammen mit den Vollmachten, mit welchem sie einregistriert wird, als Anlage beigefügt.

II. Dass die Tagesordnung dieser Generalversammlung folgende Punkte umfasst:

1. Erhöhung des Gesellschaftskapitals um EUR 569.000,- um es von EUR 31.000,- auf EUR 600.000,- zu bringen durch Schaffung und Ausgabe von 5.690 neuen Aktien mit einem Nennwert von EUR 100,-.
2. Zeichnung und Einzahlung in bar der 5.690 neuen Aktien durch ROSEVARA LIMITED, mit Sitz in 4, Custume Place, Athlone, Republik Irland.
3. Entsprechende Abänderung von Artikel 3 der Satzung.

Die Ausführungen des Vorsitzenden wurden einstimmig durch die Versammlung für richtig befunden und, nach Überprüfung der Richtigkeit der Versammlungsordnung, fasste die Versammlung nach vorheriger Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse:

#### *Erster Beschluss*

Das Gesellschaftskapital wird um einen Betrag von EUR 569.000,- erhöht um es von seinem derzeitigen Betrag von EUR 31.000,- auf EUR 600.000,- zu bringen durch Schaffung und Ausgabe von 5.690 neuen Aktien mit einem Nennwert von je EUR 100,-.

Indem der andere Aktionär auf sein Vorzugszeichnungsrecht verzichtet hat, wurden die 5.690 neuen Aktien alle gezeichnet und vollständig in bar eingezahlt durch ROSEVARA LIMITED, eine Gesellschaft mit Sitz in 4, Custume Place, Athlone, Republik Irland, hier vertreten durch Herrn Gérard Muller, vorgeannt, aufgrund einer Vollmacht gegeben in Sark am 4. Mai 2006.

Welche Vollmacht nach ne varietur Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar der gegenwärtigen Urkunde beigegeben bleiben wird um mit ihr einregistriert zu werden.

Die Summe von EUR 569.000,- steht der Gesellschaft zur Verfügung wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde, der dies ausdrücklich bescheinigt.

#### *Zweiter Beschluss*

Infolge des vorhergehenden Beschlusses wird Artikel 3 der Satzung abgeändert und fortan folgenden Wortlaut haben:

«**Art. 3.** Das Gesellschaftskapital beträgt sechshunderttausend Euro (EUR 600.000,-) eingeteilt in sechstausend (6.000) Aktien mit einem Nennwert von je hundert Euro (EUR 100,-).»

Da die Tagesordnung erschöpft ist, erklärte der Vorsitzende die Versammlung um sechzehn Uhr fünfzehn für geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorhergehenden an die Komparenten, haben dieselben mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

#### **Französische Übersetzung des vorhergehenden Textes:**

L'an deux mille six, le huit mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Garnich sous la dénomination de SILVERBURN REAL ESTATE S.A., R.C.S. Luxembourg B 67.449, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 2 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 112 du 23 février 1999.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 2 mars 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 466 du 1<sup>er</sup> juillet 2000.

La séance est ouverte à seize heures sous la présidence de Monsieur Gérard Muller, économiste, demeurant professionnellement au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Ingrid Heintz, secrétaire, demeurant professionnellement au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Mademoiselle Véronique Guebels, secrétaire, demeurant professionnellement au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) euros chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille (31.000,-) euros sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 569.000,- pour le porter de EUR 31.000,- à EUR 600.000,- par la création et l'émission de 5.690 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,-.

2. Souscription en espèces de l'intégralité des 5.690 actions nouvelles ainsi créées par ROSEVARA LIMITED, avec siège social au 4, Custume Place, Athlone, République d'Irlande.

3. Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, a pris, après délibération, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le capital social est augmenté à concurrence de EUR 569.000,- pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- à EUR 600.000,- par la création et l'émission de 5.690 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune.

L'autre actionnaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, les 5.690 actions nouvelles ont été entièrement souscrites et libérées en espèces par ROSEVARA LIMITED, avec siège social au 4, Custume Place, Athlone, République d'Irlande,

ici représentée par Monsieur Gérard Muller, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Sark, le 4 mai 2006.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Le montant de EUR 569.000,- est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 3 des statuts sont modifiés pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à six cent mille euros (EUR 600.000,-), divisé en six mille (6.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à seize heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: G. Muller, I. Heintz, V. Guebels, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, vol. 153S, fol. 52, case 1. – Reçu 5.690 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2006.

A. Schwachtgen.

Signée par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, agissant en vertu d'un mandat verbal, en remplacement de son collègue Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent.

(042105/230/120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

**SILVERBURN REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8354 Garnich, 1, Cité Bourfeld.

R. C. Luxembourg B 67.449.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 649 du 8 mai 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(042106/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

**JOVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 38.919.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 24 avril 2006 à 10.00 heures à Luxembourg*

*Résolution*

- Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes vient à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Monsieur Jean Quintus et COSAFIN S.A. au poste d'Administrateur ainsi que le mandat de V.O. CONSLTING LUX. S.A. comme Commissaire aux Comptes.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer Monsieur Joseph Winandy, administrateur de sociétés, Domicilié rue de l'Horizon Plateau St. Hubert à Itzig;

au poste d'Administrateur en remplacement de Monsieur Koen Lozie;

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02178. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041049/1172/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

**AURO FIELD HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Gesellschaftssitz: Luxemburg.

H. R. Luxemburg B 27.315.

 —  
**AUFLÖSUNG**

Im Jahre zweitausendundsechs, den sechsten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Joseph Elvinger, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Frau Viviane Hengel, Privatbeantin, beruflich Luxemburg,

handelnd in seiner Eigenschaft als Bevollmächtigter der KAYIMO TRADING INVESTMENT LIMITED, einer Gesellschaft nach Schweizer Recht, mit Sitz in 8200 Schaffhausen, 2, Pestalozzistrasse, auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Schaffhausen.

Diese Vollmacht bleibt, nach ne varietur Paraphierung durch den Erschienenen und den Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Der Bevollmächtigte ersucht den unterzeichneten Notar nachstehende Erklärungen zu beurkunden:

- dass die Gesellschaft AURO FIELD HOLDING S.A. mit Sitz in Luxemburg, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 27.315, gemäß notarieller Urkunde vom 15. Januar 1988, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 96 vom 12. April 1988 gegründet wurde;

- dass das Kapital der Gesellschaft eine Million einhundertfünfzigtausend Dollar der Vereinigten Staaten von Amerika (USD 1.150.000,-), beträgt und in dreihundertsechzigtausendfünfhundertzwei (360.502) Aktien ohne Nennwert pro Aktie eingeteilt ist;

- dass sein Vollmachtgeber Eigentümer aller dreihundertsechzigtausendfünfhundertzwei (360.502) Aktien wurde und beschlossen hat, die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen und zu liquidieren;

- dass die KAYIMO TRADING INVESTMENT LIMITED, zum Liquidator der Gesellschaft ernannt wurde und in dieser Funktion mit sämtlichen Befugnissen ausgestattet wurde, die die Art. 144 bis 148 bis des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften für einen Liquidator vorsehen;

- dass sämtliche Schulden der Gesellschaft, bis auf jene Schulden gegenüber dem Vollmachtgeber, beglichen wurden;

- hiermit erfolgt die Auflösung der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung, sowie deren Liquidation;

- sämtliche Aktiva der Gesellschaft gehen auf den Gesellschafter über, der erklärt, dass alle Schulden der Gesellschaft beglichen sind und dass er sich verpflichtet, alle etwaigen zukünftigen noch nicht beglichenen Schulden unter seiner persönlichen Haftung zu übernehmen. Er wird auch die Kosten gegenwärtiger Urkunde regeln;

- die Liquidation der Gesellschaft ist somit als abgeschlossen zu betrachten und die Gesellschaft ist somit endgültig aufgelöst und liquidiert;

- dem Verwaltungsrat und dem Rechnungsprüfer wird Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate erteilt;

- die Bücher der Gesellschaft bleiben während einer Dauer von fünf Jahren ab heute am Sitz der Gesellschaft hinterlegt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienene, hat dieselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: V. Hengel, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2006, vol. 28CS, fol. 24, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 21. April 2006.

J. Elvinger.

(042133/211/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

**FINANCIERE LUXEMBOURGEOISE DE PARTICIPATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Bettange-sur-Mess, 3, rue du Kiem.

R. C. Luxembourg B 43.792.

 —  
 L'Assemblée Générale des Associés en date du 24 avril 2006 a décidé de renouveler les mandats des gérants jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2009:

Gérance:

Madame Catherine Blaton, Avenue des Marronniers, 3, B-1640 Rhode St Genèse,

Madame Dominique Blaton, Meerlaan, 161, B-3090 Overijse,

Monsieur Philippe Blaton, rue de Percke, 117, B-1180 Uccle,

Monsieur John Boereboom, rue Charles de Buck, 13, B-1040 Etterbeek.

Signature / Signature

Un gérant / Un gérant

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02109. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041307//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

**MADRAS INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.  
R. C. Luxembourg B 109.360.

In the year two thousand six, on the fourteenth of March.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of MADRAS INVESTMENTS HOLDING S.A., a «société anonyme», stock company having its registered office at Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 109.360, incorporated by deed established on the June 21st, 2005, published in the Mémorial C number 1287 of the 29th of November 2005 and whose Articles of Association have never been amended.

The meeting is presided by Christine Gérard, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Christelle Fila private employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Christophe Mouton, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 15,500 (fifteen thousand five hundred) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 469,000.- (four hundred sixty-nine thousand) so as to raise it from its present amount of EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro) to EUR 500,000.- (five hundred thousand Euro) by the issue of 234,500 (two hundred and thirty-four thousand and five hundred) new shares having a par value of EUR 2.- (two Euro) each, by incorporation of results brought forward.

2.- Amendment of article 5 of the articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of EUR 469,000.- (four hundred sixty-nine thousand) so as to raise it from its present amount of EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro) to EUR 500,000.- (five hundred thousand Euro) by the issue of 234,500 (two hundred and thirty-four thousand and five hundred) new shares having a par value of EUR 2.- (two Euro) each, by incorporation of results brought forward.

*Second resolution*

Furthermore the meeting decides that the 234,500 (two hundred and thirty-four thousand and five hundred) new shares will be freely allotted to the shareholders in proportion of their current shareholding.

The proof of the existing free reserves has been reported to the undersigned notary by a balance sheet showing such amounts, their allocation as reserves having been duly approved by the general meeting of the shareholders.

*Third resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend the first paragraph of Article five of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 5. (First paragraph).** The capital is set at EUR 500,000.- (five hundred thousand Euro) divided into 250,000 (two hundred and fifty thousand) shares with a par value of EUR 2.- (two Euro) each.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately two thousand five hundred Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille six, le quatorze mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MADRAS INVESTMENTS HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, R.C.S. Luxembourg section B numéro 109.360, constituée suivant acte reçu le 21 juin 2005, publié au Mémorial C numéro 1287 du 29 novembre 2005, dont les statuts n'ont pas été modifiés.

L'assemblée est présidée par Christine Gérard, employée privée demeurant professionnellement à Luxembourg.



Le président désigne comme secrétaire Christelle Fila, employée privée demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Christophe Mouton, employé privé demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les quinze mille cinq cents (15.500) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 469.000,- (quatre cent soixante-neuf mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) à EUR 500.000,- (cinq cent mille euros) par l'émission de 234.500 (deux cent trente-quatre mille cinq cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune, par incorporation au capital de bénéfices reportés.

2.- Modification afférente de l'article 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de EUR 469.000,- (quatre cent soixante-neuf mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) à EUR 500.000,- (cinq cent mille euros) par l'émission de 234.500 (deux cent trente-quatre mille cinq cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune, par incorporation au capital de bénéfices reportés.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide que les 234.500 (deux cent trente-quatre mille cinq cents) actions nouvelles seront attribuées gratuitement aux actionnaires en proportion de leur participation actuelle dans la société.

La justification de l'existence desdites réserves a été rapportée au notaire instrumentant par la production d'un bilan récent de la société où apparaissent lesdits montants, leur affectation en tant que réserves ayant été dûment approuvée par l'assemblée générale des actionnaires.

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. (Premier alinéa).** Le capital social est fixé à EUR 500.000,- (cinq cent mille euros) divisé en 250.000 (deux cent cinquante mille) actions de EUR 2,- (deux euros) chacune.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: Ch. Gérard, Ch. Fila, Ch. Mouton, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2006, vol. 152S, fol. 71, case 12. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2006.

J. Elvinger.

(045069/211/110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2006.

**MADRAS INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 109.360.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 41906 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2006.

J. Elvinger.

(045071/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2006.

**GLOBAL DIVERSIFIED SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 80.775.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 avril 2006*

I. Nominations statutaires

L'Assemblée constate que lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 avril 2005, le terme du mandat des Administrateurs a été fixé jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat des Administrateurs venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en avril 2007:

M. Jean-Claude Finck, président,  
M. Gilbert Ernst, vice-président,  
M. Camille Thommes, administrateur.

II. Nomination du Réviseur d'Entreprises

L'Assemblée Générale constate que le mandat du Réviseur d'Entreprises ERNST & YOUNG S.A., a été fixé jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination du Réviseur d'Entreprises ERNST & YOUNG S.A. pour un nouveau terme d'un an, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en avril 2007.

Luxembourg, le 4 mai 2006.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, réf. LSO-BQ01360. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040944/1122/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

**LUXBOND ADVISORY, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 30.522.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 13 avril 2006*

I. Nominations statutaires

L'Assemblée constate que lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 avril 2005, le terme du mandat des Administrateurs a été fixé à un an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Alphonse Sinnes en tant que vice-président du Conseil d'Administration avec effet au 31 décembre 2005 et approuve la cooptation de Monsieur Ernest Cravatte en tant que vice-président à partir de la même date.

Le mandat des Administrateurs venant à échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en avril 2007:

M. Jean-Claude Finck, président,  
M. Michel Birel, vice-président,  
M. Ernest Cravatte, vice-président,  
M. Gilbert Ernst, administrateur,  
M. Jean-Paul Kraus, administrateur,  
M. Aly Kohll, administrateur,  
M. Guy Rosseljong, administrateur,  
M. Paul Waringo, administrateur,  
M. Armand Weis, administrateur.

II. Nomination du Commissaire aux comptes

L'Assemblée constate que le mandat du Commissaire aux Comptes a été fixé à un an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination de Monsieur Paul Gaspar pour un nouveau terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en avril 2007.

Luxembourg, le 4 mai 2006.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, réf. LSO-BQ01356. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040946/1122/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

65471

**EUR-CONSULT, Société Civile.**

Siège social: L-3450 Dudelange, 16, rue du Commerce.  
R. C. Luxembourg E 1.450.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 septembre 2005*

*Première résolution*

L'associé Faeta Fulvio déclare par les présentes céder et transférer à Monsieur Hedi Ben Mouldi Gharrad, expert fiscal, demeurant à I-37126 Verona, Via del Lavoro, 1, ici présent et ce acceptant, 49 (quarante-neuf) parts d'intérêt de 25 (vingt-cinq) euros de la société ci-avant préqualifiée EUR-CONSULT S.C. au prix global de 1.225 EUR.

Le cédant reconnaît avoir reçu du cessionnaire le prix de cession, avant la présentés, ce dont quittance.

*Deuxième résolution*

Les associés décident d'accepter la démission de Monsieur Fulvio Faeta, préqualifié, comme gérant de la société.

*Troisième résolution*

Les associés décident de nommer Hedi Ben Mouldi Gharrad, préqualifié, comme gérant unique de la société. La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Dudelange, le 25 avril 2006.

Pour extrait conforme

EUR-CONSULT S.C.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02380. – Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé):* Signature.

(040947//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

**VENTOS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 74, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 49.346.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 avril 2006*

L'Assemblée Générale Ordinaire prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- de renouveler les mandats de M. Pere Portabella Rafols, M. Ricardo Portabella Peralta, M. Jorge Planells Llatas, M. Serge Cammaert, M. Antonio Sagnier Bassas, Mme Sandra Pasti et M. Jean-Jacques Degroof, pour une durée de 1 (un) an jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire 2007;

- de nommer un huitième Administrateur en la personne de M. Arturo Klein. Son mandat sera d'une durée de 1 (un) an et expirera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire 2007. M. Arturo Klein est domicilié à Genève (CH-1223), 8, chemin du Séchard.

Le Conseil d'administration se compose de huit membres:

Administrateur et Président: M. Pere Portabella Rafols;

Administrateur-délégué: M. Ricardo Portabella Peralta;

Administrateurs: M. Jorge Planells Llatas;

M. Serge Cammaert;

M. Antonio Sagnier Bassas;

Mme Sandra Pasti;

M. Jean-Jacques Degroof;

M. Arturo Klein;

- de confirmer M. Pere Portabella Rafols aux fonctions de Président et M. Ricardo Portabella Peralta aux fonctions d'Administrateur-délégué pour une durée de 1 (un) an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire 2007;

- de renouveler le mandat de HRT REVISION, S.à r.l. aux fonctions de réviseur pour les comptes annuels et les comptes consolidés se clôturant au 31 décembre 2006. Le mandat de réviseur expire à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire 2007;

- de transférer le siège social au 74, Grand-rue, L-1660 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2006.

VENTOS S.A., Société Anonyme

S. Pasti

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2006, réf. LSO-BQ01883. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(040981//36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

**CAJAS ESPAÑOLAS DE AHORROS II SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 68.589.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue au siège social de la société  
le lundi 10 avril 2006 à 11.00 heures*

*Cinquième résolution*

«L'Assemblée décide de ne pas renouveler le mandat d'administrateur de la Société de Mme María Isabel Roldán Arjona, M. José Antonio Fernández Fernández et M. Salustiano Medina Medina.

L'Assemblée décide de nommer, sous réserve de l'approbation des autorités luxembourgeoises, M. Angel María Cañadilla Moyano, Deputy General Manager of Capital Markets department, Caja Sur, Avenida Gran Capitán, 11-13, E-14008 Córdoba, M. Oscar Fernández Huerga, Head of Corporate Finance division, Caja España, Avenida de Madrid, 120, E-24005 León et M. Diego Ruiz Carrillo, Head of Capital Markets, Caixa Sabadell, Gràcia, 17, E-08201 Sabadell - Barcelone, au poste d'administrateur de la Société pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2007.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs suivants:

- M. Roberto Aleu Sánchez;
  - M. José María Renedo Cortés;
  - M. José María Abella Mascarilla;
  - M. José Ignacio Iglesias Lezama;
  - M. José María Marañón Barreras;
  - M. Pere García Horn;
  - M. Xavier Tribó Boixareu;
  - M. Jesús María González Martín;
  - BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - Succursale de Luxembourg, représentée par M. Georg Lasch, M. Sébastien Lecaudey et M. Craig Fedderson;
- pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2007.»

*Sixième résolution*

«L'Assemblée décide de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises, PricewaterhouseCoopers, pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2007.»

Copie certifiée conforme

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - Succursale de Luxembourg

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02225. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040951/3085/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

---

**SAN MARINO ADVISORY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.  
R. C. Luxembourg B 28.537.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2006.

G. Lecuit

Notaire

(041071/220/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

---